

**ASSOCIATION  
ENTRE  
L'UNION EUROPÉENNE  
ET LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE**

Le Conseil d'association

**Bruxelles, le 15 mai 2018  
(OR. fr)**

**UE-TU 2602/18**

**PROCÈS-VERBAL**

---

Objet: Treizième session du Conseil d'Association UE-Tunisie  
(Bruxelles, 11 mai 2017)

---

## SOMMAIRE

Point 1: Adoption de l'ordre du jour provisoire .....	3
Point 2: Adoption du compte rendu de la douzième session du Conseil d'Association .....	3
Point 3: Échange de Déclarations écrites .....	3
Point 4: Progrès dans la mise en œuvre du Partenariat Privilégié et étapes futures (2018-2020) .....	7
Point 5. Échange sur des thèmes prioritaires .....	13
Point 6: Dialogue politique sur des sujets d'intérêt commun.....	18
ANNEXE I: Ordre du jour .....	19
ANNEXE II: Liste des membres de la délégation de l'UE .....	20
ANNEXE III: Liste des membres de la délégation tunisienne .....	21
ANNEXE IV: Déclaration de l'Union européenne .....	22
ANNEXE V: Déclaration de la Tunisie .....	37

Le Conseil d'Association UE-Tunisie a tenu sa treizième session le jeudi, 11 mai 2017 à Bruxelles. Cette session a été présidée par M. George VELLA, Ministre des Affaires Étrangères de Malte représentant la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. La délégation tunisienne a été présidée par le Ministre des affaires étrangères de la Tunisie, M. Khemais JHINAOUI.

La Commission a été représentée par M. Johannes HAHN, Commissaire en charge de la Politique européenne de voisinage et des négociations d'élargissement. La liste complète des délégués des deux parties est présentée aux annexes II et III. Quatre états membres étaient représentés à haut niveau: l'Espagne par l'Ambassadeur M. Pablo GARCIA-BERDOY, la France par M. Nicolas SURAN, Ambassadeur au Comité Politique et de Sécurité, l'Italie par M. Luca FRANCHETTI PARDO, Ambassadeur au Comité Politique et de Sécurité et le Portugal par M. Rui VINHAS, l'Ambassadeur au Comité Politique et de Sécurité.

### **POINT 1: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

Le projet d'ordre du jour figurant dans le document 2602/17 a été adopté.

### **POINT 2: ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA DOUZIÈME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION**

Le Conseil d'Association a adopté le procès-verbal de la douzième session du Conseil d'Association UE-Tunisie figurant dans le document UE-TU 2601/17.

### **POINT 3: ÉCHANGE DE DÉCLARATIONS ÉCRITES**

La délégation de l'Union européenne et la délégation de la Tunisie ont échangé leurs Déclarations. Ces déclarations sont présentées aux annexes IV et V, respectivement.

## Paroles d'ouverture

Au nom de la Haute Représentante Mme Federica Mogherini, le Ministre Vella a souhaité la bienvenue au Ministre des Affaires Étrangères de la Tunisie et sa délégation. À cette occasion du Conseil d'association, il s'est félicité des 40 années de coopération bilatérale et des relations toujours aussi intenses entre l'UE et la Tunisie comme démontré par la communication conjointe (Communication conjointe de la HR et de la Commission du 29 juin 2016) sur le renforcement du soutien de l'UE à la Tunisie, la visite de M. Beji Caid Essebsi, président de la République tunisienne aux institutions de l'UE le 1er décembre 2016, et la semaine de la Tunisie au Parlement européen en mai 2017 avec une participation de 50 parlementaires tunisiens. Il a réitéré l'engagement ferme de l'UE à appuyer la transition démocratique, le développement socio-économique et la stabilité de la Tunisie tout en souhaitant un renforcement futur des relations bilatérales.

M HAHN, le Commissaire en charge de la Politique européenne de voisinage (PEV) et des négociations d'élargissement, a évoqué la dynamique des relations avec la Tunisie, qui reste une référence dans la région, et l'engagement ferme de l'UE dans le soutien de sa transition démocratique. Il a aussi souligné que les réformes structurelles dont la Tunisie a besoin, et qui souvent ne sont pas populaires, conduiront à l'agrandissement du plein potentiel du pays. Il s'est félicité de l'adoption du plan de développement 2016 – 2020 par le Parlement tunisien et a confirmé l'engagement de l'UE à appuyer les réformes socio-économiques qui aideront à une croissance durable et inclusive. L'UE considère la Tunisie un des pays les plus importants dans le voisinage du Sud, avec un rayonnement important dans la région.

M. JHINAOUI, le ministre des affaires étrangères de la Tunisie, s'est aussi félicité de la tenue de cette session du Conseil. Il a également rappelé que cette réunion intervient suite à de nombreux échanges au plus haut niveau. Il a fait référence au fait que les deux parties s'apprêtent à entamer des discussions pour la définition d'un nouveau cadre de coopération post-2017, qui doit refléter la détermination tunisienne d'approfondir son partenariat stratégique avec l'UE fondé sur des valeurs démocratiques communes. La Tunisie considère son arrimage au concert des nations démocratiques irréversible. Elle souhaite renforcer de manière tant quantitative que qualitative ses relations avec l'UE afin de consolider une société démocratique ouverte et prospère dans le sud de la Méditerranée. M. Jhinaoui a remercié les instances européennes pour le soutien manifesté envers la Tunisie depuis 2011. Cet engagement a été récemment réitéré dans le rapport sur l'état des relations Tunisie-UE qui a abouti à un soutien très important. Ce soutien conforte la volonté de la Tunisie d'approfondir et d'élargir davantage la coopération avec l'UE.

M. GARCIA-BERDOY, Représentant Permanent de l'Espagne à l'UE, a affirmé le soutien à la Tunisie dans son évolution, sa transition démocratique et son rapprochement vers l'UE. Dès les premiers moments du soulèvement en 2011, le gouvernement espagnol a appuyé la transition démocratique de la Tunisie. Sa Majesté le Roi Philippe s'est adressé plus tard à l'assemblée tunisienne afin de saluer l'adoption de la constitution tunisienne. Plus récemment, le ministre espagnol des affaires étrangères s'est rendu à Tunis pour renforcer l'engagement espagnol envers ce pays ami et voisin, avec lequel l'Espagne partage tant d'intérêts, d'espoirs et de défis. Lors de ces rencontres, l'Espagne a pu constater que la Tunisie est un cas à part, et mérite une attention particulière conformément à la stratégie globale de l'UE. De plus, la Tunisie est un acteur indispensable pour d'autres thèmes importants pour l'UE et l'Espagne, comme la situation en Libye, le dialogue 5+5, ou bien l'intégration et la prospérité du continent africain et de la région méditerranéenne. À l'occasion de ce Conseil d'association, l'Espagne se félicite du nouvel esprit de rapprochement et du souhait d'identifier un nouveau cadre pour le futur Partenariat Privilégié encore plus ambitieux.

M. SURAN, Ambassadeur de la France au Comité Politique et de Sécurité, s'est félicité de cette treizième réunion du Conseil d'association UE-Tunisie. Depuis 2011, la France s'est mobilisée au sein de l'UE pour apporter une réponse qui serait à la hauteur des besoins et des espoirs de la Tunisie, qui fait figure d'exception démocratique dans la région. Cette mobilisation des institutions et de l'Union est une réalité bien démontrée par les engagements très forts pris durant 2016 et qui nécessiteront de se inscrire dans le long terme. Il a souligné le besoin d'appuyer le choix stratégique de la Tunisie, sa transition démocratique, ainsi que le Partenariat pour la Jeunesse lancé en 2016. Sur le plan de la sécurité, il a salué les efforts accomplis par la Tunisie pour repousser la menace terroriste et a considéré nécessaire de poursuivre la coopération dans ce domaine, notamment la lutte contre la radicalisation. Les initiatives tunisiennes en faveur du processus politique libyen et d'autres menées dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée ou bien dans le forum 5+5 étaient bien connues. À titre bilatéral, il a confirmé l'aide de la France pour la reprise de l'économie du pays, en particulier à travers de nombreux projets bilatéraux menés ensemble ou bien via l'encouragement des investisseurs pour concrétiser des engagements déclarés dans le cadre de la Conférence "Tunisie 2020" en 2016.

M. PARDO, Ambassadeur de l'Italie au Comité Politique et de Sécurité, a réitéré les messages d'amitié et de plein soutien du gouvernement italien à la Tunisie dans son parcours de consolidation de la transition démocratique. Il a rappelé les ambitions de la Tunisie de placer ses rapports avec l'UE dans le contexte de relations plus développées, une ambition soutenue par l'Italie. Sur le plan de la sécurité, il a souligné l'efficacité de l'action tunisienne sur le dossier libyen et le rôle essentiel de la Tunisie dans la stabilité dans la région. Il a manifesté la volonté de renforcer la coopération sur des thèmes prioritaires, tels que la lutte contre le terrorisme. Les progrès effectuées dans ce domaine ont conduit à l'augmentation du tourisme italien en 30% au premier trimestre de 2017. Il s'est aussi référé au projet L MED, un projet stratégique sur un volet énergétique, en soulignant son utilité à renforcer la sécurité énergétique et électrique de part et d'autre de la Méditerranée.

M. VINHAS, Ambassadeur du Portugal au Comité Politique et de Sécurité a affirmé le soutien de son pays aux engagements de l'UE envers la Tunisie pour l'appuyer à faire face aux défis actuels et à consolider la démocratie, la stabilité et le développement, mais aussi son rôle essentiel dans la région. À cet égard, il a affirmé le besoin de travailler sur une réponse cohérente et une coordination efficace des différents acteurs, politiques et des instruments disponibles. Les deux parties se sont engagés à faire avancer le cadre du dialogue et de la coopération bilatérale afin de soutenir les réformes politiques, la modernisation économique et le développement social et régional de la Tunisie. Il a reconnu les progrès enregistrés sur le plan démocratique, la promotion de la bonne gouvernance et la priorité attribuée à la jeunesse et à sa formation professionnelle et civique, comme témoigné par le lancement du Partenariat pour la Jeunesse.

M. Vella a remercié les représentants des États membres pour leurs interventions.

#### **POINT 4: PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ ET ÉTAPES FUTURES (2018-2020)**

M. JHINAOUÏ a confirmé la forte évolution des relations avec l'UE au cours des dernières années témoignant aussi la solidité et la profondeur des liens entre les deux parties ainsi que le soutien de l'UE à la démocratie au sud de la Méditerranée. Des progrès importants étaient enregistrés quasiment dans tous les sphères de la coopération bilatérale dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour le partenariat privilégié 2013-2017 qui arrivait à son terme. En référence à l'Accord de Libre-Échange Complet et Approfondi (ALECA), il a réitéré la volonté de la Tunisie de renforcer son intégration à l'espace économique européen. Cet accord d'intégration économique ambitieux implique, néanmoins, un processus préparatoire et des négociations de longue durée. De nouveaux chapitres, tels que les investissements, les petites et moyennes entreprises ou l'énergie, avaient été déjà inclus dans les discussions.

S'agissant de la coopération financière, il a exprimé l'appréciation du gouvernement tunisien pour l'appui croissant déployé par l'UE depuis 2011 et s'est félicité de la décision d'augmenter l'allocation financière annuelle accordée dans le cadre de l'instrument européen de voisinage à 300 millions d'euros et de maintenir ce même montant maximal jusqu'à 2020, dans le cadre de la communication conjointe de septembre 2016. Il a également salué la signature de la convention de financement relatif à l'octroi d'une deuxième opération d'assistance financière IMF d'un montant de 500 millions d'euros qui permettra de soutenir la croissance et la réforme en cours. S'agissant de la troisième tranche de l'IMF, la partie tunisienne va réaliser les mesures nécessaires avant l'échéance afin de pouvoir encaisser cette dernière tranche et bénéficier du financement. Il a noté avec satisfaction que les trois secteurs-clés retenus en matière d'assistance financière dans le cadre unique d'appui pour la période 2017-2020 représentent les priorités tunisiennes mentionnées dans le plan du développement quinquennal.



En matière de mobilité, la partie tunisienne a noté le lancement des négociations officielles pour la conclusion d'un accord de facilitation de visas et un accord de réadmission entre les deux parties. Elle a indiqué que la mise en œuvre du Partenariat de Mobilité devra appréhender dans une logique commune toutes les questions de mobilité, de développement solidaire des régions à fort potentiel migratoire, d'emploi, de la formation et de la qualification des jeunes. Les deux parties ont également réalisé un saut qualitatif dans leur coopération sécuritaire avec la signature de la convention relative à la réforme et à la modernisation du secteur de la sécurité en Tunisie et le lancement du dialogue politique de haut niveau sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme. L'accord euro-méditerranéen "Open Sky", relatif aux services aériens entre la Tunisie et les États membres de l'UE, se trouve ainsi dans un stade avancé de finalisation et la partie tunisienne espère parapher ce texte lors du prochain round de négociations en mai 2017. L'"Open Sky" permettra de consacrer le rapprochement entre la Tunisie et l'UE en matière de libéralisation des services aériens ce qui va indéniablement dynamiser davantage l'activité touristique entre les deux parties. La signature en 2015 du programme Horizon 2020, a fait de la Tunisie le premier pays du sud de la Méditerranée à bénéficier du statut de partenaire associé dans le ce cadre de projets européens, une association qui a permis de poser les premières élans de coopération en matière de recherche et d'innovation. À cet égard, il a salué les actions conjointes menées lors de la phase de lancement de cet accord qui a entré en vigueur en 2016 visant à faire connaître le programme auprès de la communauté scientifique tunisienne et s'est félicité de la visite à Tunis du commissaire européen chargé de la recherche, de la science, de l'innovation M. Carlos Moedas en mars 2017. L'adhésion de la Tunisie au programme-cadre européen sur le secteur culturel et créatif "Europe créative", signé au préalable de cette réunion, constitue un témoignage de l'ambition de rapprochement à travers le domaine de la culture et offre une opportunité additionnelle pour promouvoir davantage le dialogue entre les sociétés des deux parties à travers la présence des artistes et produits culturels tunisiens un Europe. Ce programme renforcera également la compétitivité du secteur tunisien de la culture, de la création et de l'audiovisuel, en tant que vecteurs de l'économie créative.

Tous ses progrès notables, accomplis dans la réalisation du partenariat privilégié, confirment le choix en faveur d'un ancrage plus important dans l'espace européen et illustrent la solidité des relations. À propos du nouveau cadre de coopération pour la période 2018-2020, M. JHINAOUI s'est dit convaincu qu'il permettra au partenariat de rentrer dans une nouvelle phase de consolidation. Ainsi les relations tuniso-européennes pour la période 2018-2020 devront se baser sur les axes principaux suivants: le caractère singulier et inédit de la transition tunisienne et les défis inhérents à ce processus qui demandent des principes de différenciation; l'aspiration du pays à une intégration plus avancée dans l'espace européen; les priorités tunisiennes, telles que définies dans le plan quinquennal 2016-2020. Il a souligné le besoin d'avancer, en parallèle, dans une réflexion conjointe approfondie dans le but de définir un nouvel horizon politique pour les relations tuniso-européennes, dépassant le cadre classique de la coopération envers l'évolution de la nouvelle Tunisie démocratique. Dans cette approche, le soutien efficace en appui aux efforts nationaux en matière de développement et de relance économique doivent se maintenir. Ce nouvel horizon devra refléter la volonté de la Tunisie de renforcer sa participation aux agences et programmes européens en jetant les bases d'une nouvelle intégration politique innovatrice. Dans ce contexte, la Tunisie souhaite avoir un traitement différencié de la part de l'UE, et ne plus être assimilée aux pays de la PEV eu égard de ses circonstances exceptionnelles et uniques dans la région. M. Jonhaoui a conclu en précisant qu' en aidant la Tunisie et le flanc sud de l'Europe et en soutenant ainsi la stabilité et la démocratie en Méditerranée, l'UE va finalement s'aider elle-même. Le succès de la démocratie tunisienne dépassait le cadre national et favorisait en Méditerranée un espace de paix, de stabilité et de prospérité partagée.

M. VELLA a rappelé les propositions de l'UE pour le renforcement du partenariat et a réitéré son soutien, tel que mentionné dans la communication conjointe de septembre 2016 qui a donné un nouvel élan au partenariat, a défini des nouveaux objectifs, notamment dans le cadre des accords, et a lancé de nouvelles initiatives comme le Partenariat pour la Jeunesse et le Partenariat pour la Croissance. L'adoption d'un plan de développement 2016-2020 par la Tunisie faciliterait la programmation du soutien financier européen en faveur du pays. Concernant les orientations futures du partenariat, il a souligné que la Haute représentante Mme Mogherini et le président tunisien M. Essebsi, dans des réunions de haut niveau, ont reconnu la valeur stratégique essentielle du partenariat qui sera approfondie en utilisant les possibilités de différenciation prévues dans la politique européenne du voisinage. La poursuite des ambitions sera conditionnée également par les progrès enregistrés sur les principaux dossiers en cours, ainsi que par la capacité de surmonter les obstacles, appuyés par des objectifs et des orientations claires. Il a pris bonne note de la vision de la Tunisie et de ses propositions et a informé que la Haute représentante suit de près le processus. La réflexion qui serait entamée après ce Conseil permettrait de définir un nouveau cadre en vue de son adoption lors du prochain Conseil d'association.

M. HAHN a noté que, nonobstant les décisions majeures et positives, il restait indispensable de maintenir des liens avec la coopération financière et technique, et de faire un suivi opérationnel continu – ce lien étroit conditionnait le succès du partenariat. Il s'est félicité du rapport de la Cour de comptes européenne qui a souligné l'apport de la coopération financière dans la période précédente tout en notant certains points à prendre en compte pour le futur. Le nombre de priorités pour la coopération avait été adopté afin de permettre leur soutien par des politiques sectorielles réelles. Un programme pluriannuel jusqu'à 2020 focalisé sur la bonne gouvernance, le développement socio-économique, notamment dans les régions les moins développées, et la situation de la jeunesse est en train d'être développé par les deux parties. Pour ce qui est de la stabilisation macro-économique, la Tunisie bénéficie du deuxième programme d'assistance macro-économique d'une valeur de cinq-cents millions d'euros. Le déblocage de la dernière tranche du premier programme d'assistance macro-financière, d'une valeur de 100 millions d'euros, conditionné par le respect de certaines conditions, devrait être confirmé rapidement. ALECA reste une étape essentielle dans la voie de l'intégration de l'économie tunisienne au marché de l'UE – et donc une priorité pour la Commissaire Malmström, responsable du commerce extérieur. Des progrès considérables ont été réalisés lors de la première phase des négociations, et même si actuellement il avait un ralentissement, une conclusion des négociations en 2019 restait comme objectif à réaliser. Le Commissaire a rappelé que la communication conjointe contient également un certain nombre de propositions qui sont conditionnées par des progrès en matière d'autres négociations, comme les mesures concernant l'huile d'olive. L'UE est prête à tenir compte de sensibilités en Tunisie dans les négociations en vue de l'accord commercial tout en anticipant certaines concessions qui pourraient être octroyées. L'UE est particulièrement intéressée à faire développer les secteurs industriels clés pour favoriser les échanges et la participation à de nouveaux programmes, comme le programme "Europe Créative". S'il importait d'avoir une perspective à long terme dans les relations, il fallait aussi avancer dans le court et moyen terme de manière concrète. Il a encore souligné que, si l'intérêt primordial portait sur les liens bilatéraux entre la Tunisie et l'UE, le développement régional revêtait également une grande importance. La politique de voisinage révisée permettait, néanmoins, une différenciation dans le cadre bilatéral, en fonction des intérêts du partenaire de l'UE.

## **POINT 5. ÉCHANGE SUR DES THÈMES PRIORITAIRES**

Concernant le Partenariat pour la Jeunesse, M. VELLA a confirmé l'importance accordée à la jeunesse tunisienne. Celle-ci représentait un élément essentiel dans les efforts de l'Union pour renforcer son appui à la Tunisie. Il a rappelé l'initiative conjointe du Président Essebsi et de la Haute Représentante de lancer un partenariat et des actions ciblées prévues. L'UE souhaitait un dialogue structurel et inclusif sur la jeunesse en Tunisie pour soutenir la préparation et la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour la jeunesse centrée sur les priorités suivantes: l'employabilité des jeunes, y inclus la formation professionnelle, l'éducation, les projets de jeunes entrepreneurs, et la participation des jeunes dans la vie publique et politique pour renforcer les liens entre les jeunes tunisiens et les Européens. Parmi les initiatives de l'UE, figurait l'appui à la mobilité de 1500 jeunes étudiants et enseignants chaque année jusqu'à 2020. La possibilité d'utiliser les crédits Erasmus pour encourager la mobilité à travers de stages en entreprises à partir de 2018 était en considération.

M. JHINAOUÏ a remercié l'UE de son engagement sur le Partenariat pour la Jeunesse et a exprimé sa satisfaction de la décision européenne d'intensifier les échanges entre les universités afin de permettre annuellement à 1500 étudiants et jeunes tunisiens de bénéficier de programmes Erasmus plus. Le nouveau Partenariat pour la Jeunesse traduisait de manière concrète une conviction commune sur la place prioritaire que doit occuper la jeunesse dans la coopération future en ouvrant de nouvelles perspectives d'épanouissement et d'émancipation professionnelle, culturelle et personnelle. Les jeunes constituent près d'un tiers de la population tunisienne, et ont été actifs dans le soulèvement de 2011 pour revendiquer la liberté, la dignité, la justice sociale et l'emploi dans un mouvement de protestation spontanée. Malheureusement, près de six ans après la révolution, les jeunes tunisiens, en quête de changements, vivent de réels problèmes au sein d'une société où ils n'arrivent pas toujours à bien s'intégrer en raison principalement du chômage qui atteint actuellement presque 600 000 jeunes dont 250 000 disposent d'un diplôme universitaire. En conséquence, la Tunisie souhaitait investir davantage dans sa jeunesse car une jeunesse touchée par le chômage accumule un retard difficile à combler et c'est aussi parfois une jeunesse qui tombe dans un cycle de délinquance ou qui pourrait faire la cible du courant extrémiste capable de l'impliquer dans des mouvements dangereux pour la sécurité du pays et de la région. Ce nouveau Partenariat pour la Jeunesse constitue donc une réponse appropriée et traduit un engagement d'envergure pour promouvoir et faciliter la mobilité des jeunes et offrir de nouvelles opportunités de partenariat et de coopération multidimensionnelle embrassant toutes les préoccupations et les inquiétudes de la jeunesse tunisienne. Il a rappelé l'étude empirique soumise à Mme Mogherini, ainsi qu'au Commissaire chargé de la jeunesse et de l'éducation, dans l'objectif de définir le cadre d'une éventuelle coopération entre la Tunisie et l'UE dans ce secteur, étant donné qu'en investissant dans la jeunesse et en lui donnant des opportunités pour continuer à poursuivre ses études dans les universités européennes, on répondait non seulement à leurs attentes mais aussi à une meilleure transition politique et économique.

M. HAHN a fait le lien entre cette frustration de la jeunesse en Tunisie et le besoin de stimuler l'économie afin de créer des emplois et donner une perspective positive à la population. Il fallait aussi trouver le juste équilibre entre les besoins du secteur des entreprises et les formations professionnelles concordantes qui étaient offerts. Mettre l'accent sur le développement du secteur privé était essentiel afin de fournir des fonds et des services pour les petites et moyennes entreprises. L'UE était favorable à l'amélioration du climat des affaires et envisage créer un mécanisme pour les jeunes entreprises, les "start-ups", pas seulement en terme d'infrastructure mais également sur le mentoring, le conseil, le soutien des personnes. De même, l'UE souhaitait poursuivre son appui au développement rural et à l'agriculture, entre autres, afin d'offrir plus de perspectives et des opportunités d'emploi aux jeunes dans les régions. Le Partenariat pour la Croissance devrait aussi appuyer et un travail était en cours à cet effet. Les énergies renouvelables et les investissements dans la technologie verte était un autre domaine prometteur.

M. VELLA a abordé le sujet de la migration et de la mobilité, une priorité politique majeure pour l'UE afin de répondre à la crise migratoire en cours. Il a rappelé le cadre équilibré et exhaustif pour la coopération dans ce domaine et le partenariat pour la mobilité. Il a souligné le caractère primordial de s'attaquer aux causes profondes de la migration, promouvoir une meilleure gouvernance de la migration, et lutter également contre la migration irrégulière. Le soutien accru de l'UE à la reprise socio-économique de la Tunisie et à son processus de réformes démocratiques sont les façons les plus efficaces pour lutter contre les causes profondes de la migration. L'accord de facilitation de visa en cours de négociation permettra d'avoir plus de mobilité et cela pourra également profiter au futur ALECA. L'UE a pris note de la position de la Tunisie concernant la clause sur l'accord de réadmission de pays tiers. Il s'agit d'un sujet délicat pour la Tunisie, mais également pour l'UE, car les autres accords de réadmission négociés, notamment avec la Turquie et la Russie, incluent cette disposition. M. VELLA a également mentionné la volonté de l'UE d'améliorer la coopération pratique en matière de réadmission et a noté que le taux de retour de migrants irréguliers tunisiens pourrait être encore amélioré. Une identification plus rapide des migrants pour l'émission de documents de voyage avec le système biométrique ajouterait à l'efficacité du système. En ce qui concerne la gestion des frontières, l'UE soutient déjà un certain nombre de mesures et la Commission prévoit un effort renouvelé pour impliquer la Tunisie dans les activités organisées par l'agence de gardes-frontières et de garde-côtes européens à travers le réseau méditerranéen "Seahorse" qui sera opérationnel prochainement.

M. JHINAOUÏ a aussi fait état de l'actualité et de l'importance de la question de la migration en vue de drames humains journaliers en Méditerranée. La Tunisie est aussi préoccupée que l'UE par l'augmentation du nombre de réfugiés et de migrants qui traversent la Méditerranée pour rejoindre les côtes européennes en risquant leur vie. Il a évoqué la communication publiée par la Commission européenne sous le titre "La migration le long de la route de la Méditerranée centrale: gérer les flux migratoire, sauver les vies" qui analyse correctement la question et apporte un éclaircissement sur la situation des flux humains dans la région. À l'instar de l'UE, la Tunisie estime également qu'il est essentiel de trouver une solution politique à la crise libyenne, dans la mesure où 90 % des flux migratoires est originaire ou transite par ce pays. Le rétablissement de la sécurité et de l'autorité de l'État sur tout le territoire libyen devrait permettre de mieux maîtriser le flux des migrants et de réfugiés en provenance de l'Afrique et permettre un meilleur contrôle des frontières libyennes. La Tunisie est un des pays les plus frappés par ce phénomène de migration suite aux bouleversements régionaux qui ont eu lieu en 2011. Malgré la conjoncture nationale difficile, le pays a accueilli plus d'un million de ressortissants libyens et africains. Il a souligné que l'accueil par la Tunisie était effectué dans le respect de droits de l'homme et de la dignité des personnes, valeurs universelles auxquelles la Tunisie est fortement attachée. Dans ce contexte, la Tunisie explorera les possibilités de coopération avec l'UE en matière de migration dans le cadre de différents organismes et réseaux européens existants, tels que FRONTEX ou "Seahorse". À ce titre, il a rappelé qu'une réunion d'information serait organisée à Tunis prochainement afin de présenter plus en détail les activités de ces organismes et donner à la Tunisie une meilleure compréhension de leurs activités et du type de coopération proposée. En matière de gestion de la migration, la Tunisie a déjà signée plusieurs accords de développement solidaire et de gestion concertée de la migration avec des États membres de l'UE. M. JHINAOUÏ a considéré que la gestion de la migration ne peut pas se limiter à la sphère sécuritaire mais devrait être appréhendée par une approche globale et dans une logique de partenariat qui s'attaquera aux causes profondes du phénomène, tels que le développement des régions à fort potentiel migratoire, la formation des jeunes.



La Tunisie a inscrit sa coopération avec l'UE en matière de mobilité et de migration à travers le lancement d'un Partenariat pour la mobilité et, à cet égard, la Tunisie est disposée à développer cet important partenariat tout en veillant à sauvegarder les droits acquis dans ses accords bilatéraux de migration avec la France, l'Italie, l'Allemagne et en tenant compte de la position connue de la Tunisie sur la question de la réadmission des ressortissants des pays tiers. Il a souligné la disposition de la Tunisie à renforcer sa coopération avec l'UE aussi dans le cadre de dialogue Afrique-Europe sur la migration suite au sommet de la Valette qui a jeté les bases pour une coopération prometteuse entre les deux continents, renforcée par un important soutien financier que l'UE et ses états membres ont convenu de mettre à la disposition de l'Afrique à travers du fond fiduciaire d'urgence. Dans ce cadre, la Tunisie s'est félicité de l'approbation d'un programme de soutien à la stratégie nationale migratoire d'un budget de 11,5 millions d'euros. La Tunisie salue l'initiative annoncée par la Commission européenne relative à la mise en place d'un plan européen pour l'investissement extérieur qui aurait pour objectif de soutenir les investissements privés en Afrique et dans les pays du voisinage de l'UE pour renforcer les opportunités d'emploi et prévenir la migration irrégulière. Il s'est félicité de la place prioritaire réservée à la Tunisie dans ce cadre qui permettra de lutter contre l'immigration irrégulière, notamment dans les régions à fort potentiel migratoire est de redonner l'espoir à la jeunesse locale.

M. HAHN a confirmé les engagements signalés et a résumé les actions prises en matière de Partenariat pour la mobilité mentionnant le portefeuille de projets concernant la migration en Tunisie, notamment 5 millions d'euros pour la mise en œuvre du Partenariat à travers le projet LEMMA et 3 millions pour un programme de gestion des frontières et protection internationale. Par ailleurs, une partie de la somme allouée au programme de réforme du secteur de la sécurité était consacrée à la gestion des frontières. Il a par ailleurs informé que le programme "Fostering the implementation of Tunisian national migration strategy", a été adopté au titre du volet Afrique du Nord du "Fonds Fiduciaire pour l'Afrique" afin de soutenir la mise en œuvre de la stratégie en matière de migration nationale en Tunisie mobilisant le potentiel de sa diaspora et les opportunités économiques et ciblant les principaux vecteurs de l'immigration régulière. Il a affirmé l'importance de l'identification des sources des migrations dans le sud pour soutenir le secteur privé afin d'apporter des garanties et faciliter leurs investissements dans un contexte plus tendu.

## Paroles de clôture

M. VELLA a remercié le Ministre tunisien et tous les participants pour les échanges fructueux sur une multitude de sujets. Les deux parties partagent les mêmes préoccupations et ont une lecture qui facilite le renforcement des programmes, le travail sur le développement des relations et la mise en œuvre de projets communs.

M. JHINAOUI a remercié le Président et le Commissaire et a rappelé que la Tunisie a été le premier pays à signer un Accord d'association en espérant qu'il figurerait au nombre des premiers qui jetteraient la pierre dans la réflexion sur la coopération future entre l'UE et la rive sud de la Méditerranée.

## **POINT 6: DIALOGUE POLITIQUE SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT COMMUN**

Conformément à l'ordre du jour adopté, ce point a été traité dans la partie informelle du Conseil d'association.

---

ASSOCIATION  
ENTRE  
L'UNION EUROPÉENNE  
ET LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE  

---

Le Conseil d'Association

Bruxelles, le 4 mai 2017  
(OR. fr)

UE-TU 2602/17

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

---

Objet:	Treizième session du Conseil d'Association UE-Tunisie
Date:	11 mai 2017
Heure:	11:30
Lieu:	Bruxelles

---

1. Adoption de l'ordre du jour <sup>1</sup>
2. Adoption du procès-verbal du 12<sup>ème</sup> Conseil d'Association UE-Tunisie (18 juin 2016)
3. Echange des Déclarations écrites de l'UE et de la Tunisie
4. Progrès dans la mise en œuvre du Partenariat Privilégié et étapes futures (2018-2020)
5. Echange sur des thèmes prioritaires
6. Dialogue politique sur des sujets d'intérêt commun <sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> La session débutera par la signature de l'Accord UE-Tunisie sur la participation de la Tunisie à Europe Créative et la signature de la convention de financement 'Initiative pilote de développement local intégré'

<sup>2</sup> Point traité dans la partie informelle.

---

UE-TU 2602/17

DGC 2B

DM/ss

1  
**FR**

**TREIZIÈME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION UE-TUNISIE**

**(jeudi, 11 mai 2017, Bruxelles)**

**OFFICIAL LIST OF PARTICIPANTS EU**

**M. George VELLA**, Ministre des Affaires Étrangères de Malte, en représentation de la Haute Représentante\*

**M. Johannes HAHN**, Commissaire en charge de la politique européenne de voisinage et négociations d'élargissement\*

**M. Nick WESTCOTT**, SEAE, Managing Director North Africa, Middle East, Arabic Peninsula, Iran, Iraq\*

**M. Christian DANIELSSON**, Directeur général, Commission européenne, DG NEAR\*

**M. Colin SCICLUNA**, SEAE, Deputy Managing Director North Africa, Middle East, Arabic Peninsula, Iran, Iraq\*

**M. Patrice BERGAMINI**, Chef de la Délégation de l'UE en Tunisie\*

**M. Michael CURTIS**, SEAE, Cabinet HRVP\*

**Mme Emma UDWIN**, Cabinet du Commissaire Johannes Hahn\*

**Mme Helga MIZZI**, Directeur politique, MAE Malte\*

**M. Zoltán MARTINUSZ**, SGC, Directeur, Affaires Étrangères, Élargissement et Protection Civile\*

**M. Michael KOEHLER**, Commission européenne, DG NEAR, Directeur Voisinage Méridional

**M. Kimmo PEIPPO**, SGC, Chef d'Unité, Unité Sécurité, Affaires Étrangères, Élargissement et Protection Civile

**M. Jean-Christophe FILORI**, Commission européenne, DG NEAR, Chef d'Unité, Coopération avec le Maghreb

**M. Vincent PIKET**, SEAE, Chef de Division Maghreb\*

**M. Alessio CAPPELLANI**, SEAE, Chef de Division Adjoint Maghreb

**M. Dimosthenis MAMMONAS**, Administrateur politique, responsable pour le groupe de travail MaMa\*, Co-Secrétaire du Conseil d'Association UE-Algérie

*\* participants in the restricted session*

**TREIZIÈME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION UE-TUNISIE**

**(jeudi, 11 mai 2017, Bruxelles)**

**OFFICIAL LIST OF PARTICIPANTS TUNISIA**

**M. Khemais JHINAOUI**, Ministre des Affaires Étrangères

**M. Tahar CHERIF**, Ambassadeur de Tunisie à Bruxelles

**M. Mohamed MEZGHANI**, Directeur général pour l'Europe

**M. Mehdi FERCHICHI**, Directeur des relations avec l'UE

**M. Mohamed Kadri HENI**, Directeur adjoint au Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale

**M. Kais HACHANI**, Conseiller à l'Ambassade

**M. Hamed ZEKRI**, Conseiller à l'Ambassade

**Mlle Salma NANOUS**, Conseiller à l'Ambassade

**M. Moez GARALI**, Conseiller à l'Ambassade

**Mme Nadia BARHOUMI**, Conseiller à l'Ambassade

**M. Abdessatar REBEY**, Conseiller à l'Ambassade

**M. Mustapha Aoun NEBLI**, Premier secrétaire à l'Ambassade

**TREIZIÈME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION UE-TUNISIE**

**(Bruxelles, 11 mai 2017)**

**Déclaration de l'Union européenne**

1. A l'occasion du Conseil d'Association avec la Tunisie, l'Union européenne (UE) renouvelle au peuple tunisien son engagement résolu et son appui à la transition démocratique, fondée sur les principes de l'État de droit, du respect des droits de l'Homme, de la bonne gouvernance et du développement socio-économique inclusif et durable, dans un environnement présentant de multiples défis. L'UE confirme sa volonté de travailler à l'approfondissement et au renforcement de ses relations déjà privilégiés avec la Tunisie dans tous les domaines et à l'intensification des liens et de l'intégration entre nos sociétés. En accord avec sa Stratégie Globale, l'UE a un intérêt stratégique à appuyer une Tunisie démocratique, prospère, et stable dans son voisinage.
2. L'UE a pu réitérer ces objectifs au plus haut niveau politique, notamment lors de l'adoption de la Communication conjointe de la Haute représentante/vice-présidente pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et de la Commission européenne du 29 septembre 2016 'Renforcer le soutien de l'UE à la Tunisie' (Communication conjointe) et dans les Conclusions du Conseil de l'UE sur la Tunisie du 17 octobre 2016. La Communication conjointe se veut être un catalyseur pour un engagement renforcé de l'UE et de ses États membres en appui à la Tunisie, afin de répondre au caractère exceptionnel de la situation tunisienne, à travers la mobilisation de tous les instruments disponibles de l'UE. L'UE prévoit notamment de mobiliser un ensemble coordonné et équilibré de mesures financières et non-financières à la hauteur des défis auxquels la Tunisie fait face.
3. Les autorités tunisiennes ont un rôle déterminant dans ce processus L'adoption récente du Plan du développement quinquennal tunisien 2016-2020 et les progrès dans le processus de réformes vont permettre en particulier d'ancrer les interventions des pouvoirs publics et des leurs partenaires internationaux, y compris l'UE, dans un nouveau cadre de programmation cohérent et ciblé.

4. L'UE reste particulièrement préoccupée par les répercussions de la crise libyenne sur la Tunisie. La Tunisie et l'UE ont un intérêt commun à soutenir les efforts en vue d'une solution politique inclusive à la crise libyenne. Dans ce contexte, la Tunisie joue un rôle significatif et apprécié dans les efforts de médiation en cours.

#### **Futur du Partenariat privilégié**

5. Lors de leur dernier Conseil d'Association (avril 2016), l'UE et la Tunisie ont amorcé les premières discussions sur les orientations futures du Partenariat privilégié. A cette occasion, l'UE et la Tunisie ont confirmé le caractère déjà très large, global et stratégique de leurs relations, consacré par le Plan d'Action en vigueur (2013-2017), et ont convenu de la nécessité de progresser dans une réflexion approfondie, qui indiquera la voie à suivre pour assurer le plein développement des potentiels du partenariat déjà existant et répondre à l'ambition mutuelle de renforcer les liens existants à l'horizon 2020.
6. Avec la Communication conjointe du 29 septembre 2016, l'UE a mis sur la table ses propositions pour un renforcement du partenariat existant. L'UE continuera à mettre pleinement en œuvre la Communication conjointe et encourage un effort additionnel des deux parties pour assurer son opérationnalisation.
7. L'UE souligne d'autre part l'importance de progresser dans l'identification d'un nouveau cadre pour le futur partenariat UE-Tunisie, capable de remplacer le Plan d'Action en cours, de refléter l'ampleur et la profondeur de nos relations privilégiées et de répondre à nos ambitions pour le futur, dans le respect du principe de différenciation de la Politique européenne de voisinage révisée.

## Dialogues politiques

8. En 2016, l'UE a clairement réaffirmé au plus haut niveau sa mobilisation pleine et entière de soutenir la Tunisie, en particulier au travers de la visite de la Haute Représentante/Vice-présidente pour les affaires étrangères et la politique de sécurité le 1<sup>er</sup> novembre 2016 et des visites en Tunisie du Commissaire chargé de la politique européenne de voisinage et des négociations pour l'élargissement en avril 2016 et de sa participation à la Conférence Tunisia 2020 du 29 au 30 novembre 2016. L'année 2016 s'est conclue par la visite auprès des institutions européennes du Président de la République tunisienne le 1<sup>er</sup> décembre 2016, y incluse son allocution à la session plénière du Parlement européen. A cette occasion, les deux parties ont aussi lancé le Partenariat pour la Jeunesse UE-Tunisie.
9. L'UE demeure déterminée à traduire par un dialogue politique étroit, intense et régulier la priorité accordée aux relations UE-Tunisie. Elle continuera de promouvoir un dialogue politique élargie, mettant l'accent sur l'ensemble des sujets d'intérêt mutuel, en particulier les questions régionales et internationales. Comme proposé par la Communication conjointe, l'UE est favorable à l'organisation tous les deux ans d'une réunion UE-Tunisie à haut niveau et la participation des ministres tunisiens à des discussions spécifiques du Conseil de l'UE.
10. Le soutien et le renforcement de la société civile dans le processus de transition démocratique, dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques tunisiennes et au regard des orientations stratégiques que certains volets de nos relations peuvent impliquer pour le modèle social et économique de la Tunisie, demeurent l'une des grandes priorités de l'UE. L'UE continue à encourager la participation de la société civile au dialogue avec les autorités, dans tous les domaines et en particulier à travers le dialogue tripartite UE-Gouvernement tunisien-société civile, et soutient le renforcement de ses capacités, avec une attention particulière quant au rôle joué par la société civile au niveau local, dans le cadre de la décentralisation.



11. Le dialogue institutionnel UE-Tunisie revêt également une dimension parlementaire très active, comme l'a démontré l'organisation de la semaine tunisienne au Parlement européen (2-5 mai 2017) et la tenue, le 4 mai dernier, de la troisième session de la Commission parlementaire mixte. L'UE soutient pleinement ce processus de rapprochement entre nos institutions démocratiques représentatives.

## **Jeunesse**

12. A travers le Partenariat pour la Jeunesse UE-Tunisie, lancé le 1<sup>er</sup> décembre 2016 à Bruxelles, l'UE est engagée à renforcer son appui à la réalisation des ambitions de la jeunesse tunisienne dans des domaines aussi importants que: l'éducation, l'employabilité, la participation des jeunes et en particulier des femmes à la vie publique et politique, et le renforcement des liens entre les jeunes tunisiens et européens, avec une attention particulière à la situation de la jeunesse dans les zones et régions les plus défavorisées du pays. Le succès de la nouvelle Tunisie démocratique dépendra de sa capacité à répondre aux attentes de sa jeunesse, en terme de libertés et en particulier d'opportunités économiques et sociales.
13. Un processus structuré, capable d'identifier des objectifs clairs de court et long terme et des actions concrètes semble nécessaire vu le nombre important d'initiatives déjà en cours dédiées à ce groupe cible. L'UE soutient la Tunisie dans ce processus. Elle propose en particulier l'établissement d'un dialogue inclusif sur la jeunesse qui accompagnerait la préparation et la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la jeunesse, se focaliserait sur l'identification des besoins spécifiques dans le cadre de grands axes prioritaires et des initiatives à mettre en place de manière coordonnée pour assurer le plus possible un impact réel sur la condition des jeunes.
14. Afin de permettre aux jeunes tunisiens de renforcer leurs liens avec leur homologues européens, l'UE continuera d'œuvrer à maximiser les opportunités offertes par les programmes de soutien européens, en particulier le programme Erasmus +, notamment à travers sa composante jeunesse, mais aussi à travers un Forum pour la jeunesse que l'UE propose d'organiser en coopération avec la partie tunisienne.

## Consolidation démocratique et promotion de la bonne gouvernance

15. En matière des droits de l'Homme, la mise en œuvre de la Constitution a connu en 2016 des avancées significatives : mise en place du mécanisme national de prévention de la torture, en conformité avec les obligations du Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture; adoption de la loi sur l'accès à l'information; présentation à l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) du projet de loi sur la discrimination ; création en mai 2016 d'un conseil des pairs pour l'égalité et l'équivalence des chances entre les femmes et les hommes; adoption d'une politique nationale intégrée pour l'enfance. Des avancées importantes sont également intervenues en matière de bonne gouvernance: communalisation intégrale du territoire et adoption du projet de loi relatif aux élections, adoption en janvier 2017 d'une stratégie de modernisation de l'administration, adoption de la stratégie nationale sur la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption et son plan d'action fin 2016, amendement partiel du code de procédure pénale, mise en place progressive d'un système d'information judiciaire, clé pour assurer la transparence de la justice. L'UE salue la tenue récente de la première réunion du Conseil Supérieur de la Magistrature et encourage la désignation des membres de la Cour constitutionnelle. Par ailleurs, l'UE salue les engagements pris par la Tunisie à Genève dans le cadre de l'Examen périodique universel.

16. Dans ce contexte, l'UE réitère son soutien à la Tunisie dans son engagement pour la mise en œuvre effective de la Constitution, le renforcement des institutions démocratiques et la création et mise en œuvre de toutes les instances constitutionnelles et indépendantes. Elle encourage la Tunisie à progresser dans l'harmonisation de la législation existante pour assurer le plein respect des droits prévus par la Constitution, la mise en œuvre effective des principaux traités et conventions internationales en matière de droits de l'Homme. L'UE encourage en particulier la Tunisie à enquêter sur les allégations de mauvais traitements et de torture, en particulier dans les centres de détention, ainsi qu'à progresser vers l'adoption de la loi contre la violence à l'égard des femmes. L'UE encourage et soutient la Tunisie dans son travail pour assurer le respect et la conformité à la Constitution de dispositions législatives pouvant induire des discriminations sur la base du genre ou de l'orientation sexuelle, en particulier par rapport aux droits des LGBTI; ou qui introduisent des limitations potentielles à la liberté de presse et d'expression; et à compléter le cadre législatif dédié à la protection des droits des migrants.

17. Depuis 2011, l'UE a fait de l'appui au processus électoral une de ses priorités, à travers son assistance technique à l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE), le déploiement des missions d'observation électorale, ainsi que l'appui aux organisations de la société civile actives dans la supervision des élections. Elle reste pleinement engagée à poursuivre cet appui. L'UE se réjouit de la tenue des élections municipales le 17 décembre 2017, qui constituent une étape essentielle à la consolidation de la transition démocratique tunisienne, et marque sa disponibilité à déployer une mission d'observation électorale à cette occasion. Au regard du processus de décentralisation amorcé, l'UE souligne l'importance de l'adoption et de la mise en œuvre du Code des collectivités locales.

Elle réaffirme son soutien à la création et au bon fonctionnement de l'ensemble des instances indépendantes, de la poursuite du processus de justice transitionnelle, et de la mise en œuvre effective des réformes, notamment dans les secteurs de l'administration, de la justice et pour lutter contre la corruption. Un nouveau programme au renforcement de l'efficacité de la justice est en discussion et s'ajoutera à l'appui déjà substantiel que l'UE fournit à ce secteur, pilier de la consolidation démocratique.

18. Attentive aux débats publics qui animent la société tunisienne, l'UE considère également fondamental que les mesures nécessaires en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme soient prises et appliquées en pleine conformité avec les droits et libertés garantis par la Constitution – y compris les droits de la défense, la liberté d'expression, et l'interdiction de la torture – et conformément aux engagements internationaux de la Tunisie.

### **Croissance et développement socio-économique inclusif et durable**

19. La situation socio-économique de la Tunisie demeure contrastée. Si le taux de croissance a montré de faibles signes de reprise (de 0,8% en 2015 à 1,1% en 2016), la position budgétaire s'est dégradée (le déficit budgétaire est passé de 4,4% du PIB en 2015 à 5,7% en 2016 ; la dette publique est en hausse en 2016).
20. La Conférence internationale 'Tunisia 2020' des 29 et 30 novembre 2016 à Tunis, a été l'occasion pour la Tunisie de présenter plus en détail ses plans pour un nouveau modèle de développement économique et social, inclusif et durable, basé sur le Plan du développement quinquennal (2016-2020). L'UE et ses États Membres étaient représentés à haut niveau lors de cette conférence. L'UE réitère sa volonté de soutenir la dynamique positive qu'elle a initiée, notamment au regard des engagements pris par la Tunisie: l'adoption et la mise en œuvre des réformes structurelles et des politiques sectorielles sur le long terme, ainsi que les actions visant à promouvoir la relance sur le court terme, en particulier à travers l'amélioration du climat des affaires, la promotion de l'investissement étranger et la stimulation de la compétitivité du secteur privé tunisien.
21. L'UE salue l'adoption en octobre 2016 de la loi sur l'investissement, applicable depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, appelle le gouvernement à procéder rapidement à l'adoption de tous les instruments qui pourront permettre sa mise en œuvre effective et encourage la Tunisie à réduire les entraves à l'investissement. L'UE continuera à soutenir l'accès aux sources de financement abordables pour les petites et moyennes entreprises (PME) tunisiennes afin d'améliorer leur compétitivité à toutes les étapes de la chaîne de valeurs.

22. Le renforcement des relations commerciales, déjà étroites entre la Tunisie et l'UE, en particulier en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA), et le maintien d'un climat ouvert au commerce et à l'investissement, est considéré par l'UE comme une étape essentielle dans l'approfondissement de l'intégration économique tunisienne au marché intérieur européen. L'UE se réjouit de la tenue en avril 2016 d'un premier cycle de négociations, suivi par des échanges techniques réguliers et soutient la poursuite d'un rythme régulier dans les négociations. L'ALECA n'aura pas pour seul effet d'encourager les échanges entre l'UE et la Tunisie, mais il sera aussi important de veiller à ce que l'incidence positive de l'ALECA aille de pair avec la réalisation des réformes nationales permettant à la population d'en tirer profit, en particulier les régions marginalisées et les populations en situation d'exclusion.
23. Dans ce but, l'UE réitère son engagement à soutenir la négociation d'un accord ambitieux, selon une approche asymétrique en faveur de la Tunisie, pour arriver à des résultats tangibles et une possible conclusion de l'accord dans les plus proches délais, à l'horizon 2019. Au même temps, l'UE examinera toutes les voies de la mise en œuvre des initiatives envisagées dans la Communication conjointe en soutien de la croissance tunisienne et de l'environnement des affaires, tout en respectant le fait que ces mesures restent liées aux avancées dans les négociations ALECA.
24. L'UE se félicite de la reprise à rythme accéléré en 2016 des échanges et réunions techniques autour de l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens (Open Sky). Un accord dans ce domaine permettrait notamment de contribuer à la reprise du secteur du tourisme et encouragera l'approfondissement de l'intégration économique UE-Tunisie.

25. Dans un effort renforcé de promotion du commerce et de l'investissement, l'UE a proposé dans la Communication conjointe la mise en place d'un Partenariat pour la croissance, qui comprendra des missions sectorielles pour des opérateurs du secteur privé de l'UE en Tunisie et aidera la Tunisie à mettre en œuvre sa stratégie de promotion du commerce et des exportations, y compris dans les États membres qui n'entretiennent pas de relations commerciales importantes avec elle, à travers une plus grande visibilité des atouts tunisiens, l'ouverture des marchés et le développement concomitant des perspectives d'exportations, d'importations et d'investissement pour les produits tunisiens, tout en renforçant le cadre réglementaire en matière d'investissement, en vue d'améliorer le climat des affaires.
26. La Communication conjointe du 29 septembre 2016 cible en particulier l'identification de mesures pour un soutien renforcé et efficace de l'UE au progrès socio-économique et la création d'emploi en Tunisie, notamment en faveur des jeunes. Outre son soutien aux secteurs prioritaires comme l'agriculture, le tourisme, les PME, l'UE réitère sa volonté de soutenir la Tunisie pour tirer parti des transformations des économies modernes, en particulier l'économie verte et circulaire, l'innovation, l'économie numérique et la recherche. L'UE est à cet égard prête à partager plus avant son expertise en matière de "spécialisation intelligente" ('smart specialisation') afin de promouvoir un développement économique régional fondé sur l'innovation.
27. L'UE se félicite de la ratification par la Tunisie en octobre 2016 de l'Accord de Paris sur le climat, qui donne un statut officiel aux objectifs établis dans sa contribution déterminée au niveau national (NDC). L'UE est prête à soutenir la Tunisie dans la mise en œuvre de ses engagements ainsi que des stratégies nationales révisées en matière d'énergies et d'efficacité énergétique et l'utilisation de technologies propres, ainsi que dans son intégration au marché euro-méditerranéen de l'électricité.

28. L'UE salue l'adoption de la loi sur les déchets, les réformes engagées dans le secteur de l'eau et la mise en place d'une police environnementale et elle est prête à soutenir la Tunisie dans la mise en œuvre des stratégies nationales révisées dans ces domaines ainsi que pour la promotion d'initiatives pour la limitation de la pollution industrielle et pour rendre l'information environnementale accessible au grand public.
29. L'UE est convaincue que le renforcement du système national de recherche et innovation jouera un rôle capital dans la transformation de l'économie tunisienne et la rendra plus compétitive et mieux reliée à l'économie mondiale. L'UE souhaite en ce sens que la Tunisie profite pleinement des potentialités offertes par son association au programme Horizon 2020 pour aider son système de recherche et d'innovation à devenir plus compétitif et performant. Dans ce contexte, l'UE se félicite des efforts et des ressources engagés par la Tunisie pour assurer sa mise en œuvre efficace et confirme sa volonté forte de soutenir la Tunisie dans ce processus. L'UE se félicite par ailleurs des efforts consentis par la Tunisie dans la perspective de son engagement dans le cadre du programme PRIMA.
30. L'UE souhaite renforcer son soutien à la Tunisie pour le développement de l'économie numérique afin d'accélérer sa croissance dans le secteur de l'informatique, notamment en intégrant la numérisation des PME ou à travers la mise en place des systèmes de e-administration. Dans le domaine de la culture, l'UE est intéressée à stimuler les industries culturelles et créatives en encourageant en particulier les groupements, la collaboration transectorielle et la participation à des programmes de l'UE, tels que "Europe Créative".

31. L'UE soutient un progrès économique accompagné par une progressive réduction des disparités sociales et régionales en Tunisie et l'adoption des mesures décisives afin de promouvoir cet élément central de la transition démocratique. L'UE souhaite travailler plus étroitement avec les autorités et les partenaires sociaux tunisiens afin de mobiliser ses ressources pour la mise en place d'initiatives dédiées à la promotion de l'emploi et de l'employabilité, en particulier des jeunes et des femmes et pour garantir une meilleure adéquation des systèmes de formation et d'éducation aux besoins du marché du travail. L'UE soutient aussi la réforme des services sociaux et des infrastructures sociales et l'amélioration de la politique sociale, notamment le système de protection sociale. L'UE renforcera en particulier son soutien aux initiatives ayant une ambition locale afin de réduire les disparités régionales.

### **Sécurité et lutte contre le terrorisme**

32. L'UE salue les résultats opérationnels significatifs obtenus par les services de sécurité tunisiens au cours de l'année passée. Cependant, le besoin de coopération renforcée entre l'UE et la Tunisie dans ce domaine reste fort, afin d'y apporter des réponses concertées, dans le respect des valeurs partagées de démocratie et de respect des droits de l'Homme. L'UE soutient la poursuite du dialogue politique en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme, entend continuer à participer pleinement dans le mécanisme du G7+ au sein duquel l'ensemble de la coopération internationale de lutte antiterroriste a lieu, et à s'engager, y compris par l'intermédiaire de ses Agences spécialisées, dans la mise en place des mesures concrètes que ces dialogues permettront d'identifier, à l'instar du programme dédié au soutien de la réforme du secteur de la sécurité.

33. L'UE soutient la mise en œuvre de la stratégie nationale tunisienne de lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation dans le respect des droits de l'Homme. La Haute Représentante / Vice-présidente pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a confirmé au Chef du Gouvernement tunisien en octobre 2016 les engagements opérationnels que l'UE voudrait poursuivre.



34. Ce soutien a aussi été démontré de manière concrète durant la visite du Groupe de Travail sur le Terrorisme - Aspects Externes - COTER, organisée par la présidence maltaise en avril 2017, suite notamment à la coopération UE-Tunisie dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et la sécurité. Lors de cette visite, les autorités tunisiennes et en particulier la Commission nationale de lutte contre le terrorisme ont informé l'UE de la situation sur le terrain, et de leurs efforts pour lutter contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la radicalisation.
35. En matière de lutte contre la radicalisation et notamment sa prévention, l'UE continuera de promouvoir le suivi du dialogue lancé en décembre 2016 entre la Plateforme gouvernementale du discours alternatif et de lutte contre la radicalisation et les experts du réseau européen de sensibilisation sur le phénomène de la radicalisation (RAN). Dans le domaine de la gestion des crises, notamment nucléaire, l'UE soutiendra la participation active de la Tunisie aux actions mises en œuvre dans le cadre de l'initiative des centres d'excellence de l'UE pour le renforcement des capacités de gestion des risques chimiques, biologique, radiologiques et nucléaires (NRBC).
36. Dans le domaine de la coopération judiciaire en matière pénale entre les deux parties, un renforcement des échanges entre la Tunisie et Eurojust est en cours. L'UE soutient par ailleurs un rapprochement progressif de la Tunisie vis-à-vis des standards du Conseil de l'Europe en matière de droit pénal matériel.
37. En matière de gestion et de prévention des risques de catastrophe, le renforcement de la coopération sera mis au point grâce aux fonds humanitaires alloués et aux activités du mécanisme de protection civile de l'Union européenne, en particulier en renforçant les systèmes d'alerte précoce et les capacités en matière de prévention et de préparation.
38. La gestion des frontières demeure un objectif prioritaire pour l'UE. Dans ce contexte l'UE reste aussi engagée à poursuivre la mise en œuvre d'activités opérationnelles pour combattre le trafic illégal d'armes à feu.

## Migration, mobilité et intensification des échanges humains

39. L'UE confirme sa volonté d'intensifier son partenariat avec la Tunisie en matière de migration, et réaffirme l'importance de mettre à profit le cadre déjà existant (Partenariat pour la Mobilité, 2014). Elle souhaite coopérer plus étroitement avec la Tunisie pour lutter contre la migration irrégulière, mieux répondre à ses causes profondes et promouvoir une meilleure gouvernance de la migration. L'UE reste engagée dans la poursuite des négociations en parallèle sur les accords de facilitation de visas et de réadmission, lancées en octobre 2016.
40. En matière de réadmission l'UE réaffirme la nécessité d'une amélioration de la coopération pratique UE-Tunisie, notamment pour aboutir à une identification plus rapide des migrants et à la délivrance des documents de voyage. Un soutien renforcé à des mécanismes de retour volontaire assisté pourrait aider à assurer que les migrants irréguliers d'origine tunisienne puissent retourner vivre dignement en Tunisie bénéficiant d'une réintégration durable.
41. L'UE soutient la conclusion d'un accord facilitant la délivrance des visas à la fois efficace et ambitieux, qui pourrait bénéficier de surcroît de la mise en œuvre de l'ALECA. Elle reconnaît en particulier la nécessité, pour qu'un tel accord puisse offrir son plein potentiel, de l'octroi de facilités pour la mobilité, entre autres, des prestataires de services tunisiens dans l'UE.
42. Le soutien renforcé de l'UE, visant à promouvoir la reprise socio-économique de la Tunisie et le progrès dans le processus de réforme démocratique contribuera de manière très importante à répondre aux causes profondes de la migration. Dans ce contexte l'UE se félicite de l'adoption en 2016, dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique (dans sa Fenêtre "Afrique du Nord"), des nouveaux projets d'une valeur de 11,5 millions d'euros visant à la création d'opportunités socio-économiques en Tunisie, en particulier grâce à la participation de la diaspora et la réinsertion des Tunisiens de retour. Les deux parties réaffirment leur engagement à la mise en œuvre du Plan d'Action de La Valette.

43. L'UE à travers sa Communication de janvier 2017, visant à mieux gérer les migrations et sauver les vies le long de la route de la Méditerranée centrale, souhaite coopérer plus étroitement avec les pays voisins de la Libye, en particulier dans le domaine de la gestion des frontières et elle renouvelle sa proposition à la Tunisie de participer au réseau Seahorse Méditerranée. L'UE est prête à soutenir la Tunisie dans la mise en œuvre de la Convention internationale sur la recherche et le sauvetage en mer (SAR) et le Convention internationale sur la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) ainsi que dans une gestion efficace de sa zone SAR.
44. Dans le cadre du Partenariat pour la jeunesse, l'UE s'est engagée à faire plein usage au bénéfice de la Tunisie du programme Erasmus+ dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la jeunesse. La tranche de 10 millions € pour Erasmus + allouée spécifiquement à la Tunisie en 2017-2018 dans le cadre du Partenariat pour la jeunesse a pour objectif une mobilité annuelle de 1.500 étudiants, enseignants et jeunes. L'UE confirme sa volonté de maintenir un même niveau de soutien financier jusqu'en 2020. La réalisation de cet objectif important et ambitieux requiert l'engagement de toutes les parties, et la pleine participation et autonomie des institutions et organisations bénéficiaires, aussi à travers l'élimination d'éléments de blocage pratiques et administratifs existants.
45. L'UE croit dans le rôle que la culture peut jouer dans le rapprochement entre les peuples et salue dans ce contexte les efforts mis en place par la Tunisie pour adhérer au programme "Europe Créative", qui offre une opportunité supplémentaire pour promouvoir encore davantage le dialogue et les échanges culturels entre nos sociétés.

## Coopération financière

46. La Communication conjointe envisage un renforcement important de l'assistance financière bilatérale de l'UE, qui pourrait atteindre en 2017 un soutien en dons de 300 millions EUR, le but de l'UE étant de maintenir ce soutien renforcé jusqu'en 2020. De plus, l'UE envisage d'utiliser une partie des fonds supplémentaires prévus pour mobiliser d'autres financements auprès des institutions financières européennes, afin d'atteindre 800 millions EUR par an. L'UE se félicite aussi de la conclusion du protocole d'accord pour une deuxième assistance macro-financière et appelle la Tunisie à un processus de ratification rapide qui permettrait son lancement dans le court terme. La Tunisie reste le premier bénéficiaire, dans le voisinage sud, du Programme "Faîtier" ("Umbrella") qui reconnaît les progrès en matière de démocratie et de droits de l'Homme et dans la mise en œuvre des réformes qu'y contribuent.
47. Le cadre unique d'appui, identifiant les grands axes de l'assistance multiannuelle de l'UE pour la période 2017-2020 est en préparation. L'UE souhaite une bonne coordination avec la Tunisie dans ce processus, pour assurer un lien étroit entre l'assistance financière de l'UE et les priorités tunisiennes à l'horizon 2020, ainsi que des stratégies sectorielles claires.
48. Une coordination interministérielle renforcée du côté tunisien constituerait une aide précieuse pour améliorer l'efficacité de notre coopération. Également, le renforcement des mécanismes de coordination existants tel que le groupe économique G7+, auxquels participe l'UE, une meilleure articulation avec le suivi de la mise en œuvre du plan quinquennal et des engagements pris lors de la conférence sur l'investissement 'Tunisia 2020', et une participation et responsabilité tunisiennes accrues aux groupes de coordination feraient en sorte que le soutien international soit mieux adapté aux besoins de la Tunisie. Pour renforcer la participation des institutions tunisiennes aux programmes européens, l'UE invite la Tunisie à simplifier les procédures concernées.
49. En ligne avec les recommandations de la Cour des Comptes de l'UE, dans le rapport récemment publié sur la coopération financière UE-Tunisie, l'accélération du processus de réforme, ainsi que l'adoption de stratégies et réformes sectorielles sera centrale pour permettre un meilleur ciblage et impact du soutien financier renforcé de l'UE.

**TREIZIÈME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION TUNISIE-UE  
(Bruxelles, 11 mai 2017)**

**Déclaration de la République Tunisienne**

1. La Tunisie se réjouit de la tenue, le 11 mai 2017 à Bruxelles, de la 13ème session du Conseil d'Association Tunisie/Union Européenne, sous la coprésidence de M. Khemaies JHINAOU, Ministre des Affaires Étrangères de la République Tunisienne, et du Ministre des affaires étrangères de Malte, George Vella, en sa qualité de Président du Conseil de l'Union européenne, et en présence de M. Johannes HAHN, Commissaire européen chargé de la Politique Européenne de Voisinage et des Négociations d'Élargissement.
2. La Tunisie exprime son appréciation quant à l'évolution croissante et positive des relations tuniso-européennes qui se sont hissées, depuis 2011, à un rang supérieur et stratégique. La tenue du premier Sommet Tunisie – UE, le 1er décembre 2016 à Bruxelles, avec la participation de S.E. M. Le Président de la République, a permis d'impulser un nouvel élan à la coopération tuniso-européenne en faveur du raffermissement des relations bilatérales.
3. La densité des visites de haut niveau qui ont eu lieu entre les deux parties depuis la précédente session du Conseil d'association est un témoin additionnel de la dynamique des relations liant la Tunisie à l'Union européenne. Ainsi on peut noter avec satisfaction les visites à Bruxelles du Président de l'Assemblée des Représentants du Peuple- ARP (2 mai 2017); du Ministre chargé des relations avec les Instances constitutionnelles, la société civile et des droits de l'Homme (16 juin 2016) ; du Secrétaire d'État chargé de la production agricole (26 octobre 2016) ; du Secrétaire d'État chargé de la formation professionnelle (12 octobre 2016) et du Ministre du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale (Bruxelles, 17 octobre 2016) ainsi que les visites à Tunis de la Haute représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité et Vice-présidente de la Commission européenne (1 novembre 2016), du Commissaire européen chargé de la Politique Européenne de Voisinage et des Négociations d'Élargissement (29 novembre 2016) et du Commissaire européen chargé de la recherche, de la Science et de l'Innovation (29-30 mars 2017).

4. La partie tunisienne note avec satisfaction les progrès enregistrés depuis la 12ème session du Conseil d'Association Tunisie-UE (le 18 avril 2016 au Luxembourg), dans la mise en œuvre du Plan d'action pour un Partenariat privilégié relatif à la période 2013-2017. Ce Plan d'action, qui arrive à terme à la fin de cette année, a permis de renforcer et de diversifier la coopération entre les deux parties dans les différents domaines. A ce titre, la 13ème session du Conseil d'Association Tunisie-UE intervient à un moment important où les deux parties s'apprêtent à entamer des discussions pour la mise en place d'un nouveau cadre de coopération relatif à l'après 2017.
5. La Tunisie estime que le prochain cadre de coopération devra refléter l'engagement et la volonté de la partie tunisienne de franchir un nouveau palier dans ses relations avec l'Union Européenne. À cet effet, la 13ème session du Conseil d'Association constitue l'occasion idoine pour les deux parties d'identifier des mécanismes de coopération innovants et novateurs, à même de traduire le caractère singulier de l'expérience démocratique de la Tunisie et d'illustrer sa détermination à s'ancrer davantage dans l'espace européen.

**I. Des avancées démocratiques et sécuritaires considérables sur fond de défis socio-économiques:**

6. Depuis 2011, la Tunisie a réalisé des avancées considérables sur la voie de la consolidation du processus démocratique malgré les nombreux défis sécuritaires et socio-économiques auxquels elle fait face. Ces avancées significatives, qui ont été motivées par un choix irréversible en faveur des valeurs universelles de Démocratie, des Droits de l'Homme et de l'État de droit, sont le résultat d'une démarche inclusive basée sur le dialogue et le consensus entre toutes les composantes de la société tunisienne.
7. **Sur le plan politique**, la Tunisie a adopté le Pacte de Carthage, une feuille de route qui définit les grandes questions engageant l'avenir du pays, à travers une démarche inclusive basée sur le dialogue, le compromis et le consensus entre toutes les forces vives du pays, y compris la Société civile.

8. Signé en juillet 2016 par neuf partis politiques et trois organisations nationales, le pacte de Carthage énonce les principales priorités de l'agenda politique et socio-économique de notre pays pour la période à venir (lutte contre le terrorisme, accélération du rythme de la croissance pour atteindre les objectifs du développement et de l'emploi, lutte contre le secteur informel, lutte contre la corruption et instauration des fondements de la bonne gouvernance, maîtrise des équilibres financiers et poursuite d'une politique sociale efficiente, instauration d'une politique spécifique aux régions urbaines et aux collectivités locales, consolidation de l'action gouvernementale et parachèvement de la mise en place des institutions...).
9. Sur la base du Pacte de Carthage, un nouveau Gouvernement d'Union Nationale, fortement rajeuni et avec une forte composante féminine et conduit par le plus jeune chef de gouvernement dans le monde arabe, a été mis en place en août 2016 afin d'engager les grandes réformes structurelles nécessaires au pays.
10. **Sur le plan institutionnel**, la Tunisie poursuit la construction de son édifice démocratique par la modernisation et l'harmonisation de son dispositif légal et institutionnel afin qu'il reflète l'esprit de la nouvelle Constitution. S'agissant des instances constitutionnelles indépendantes, le Gouvernement tunisien œuvre à la finalisation du cadre juridique les régissant afin qu'elles soient opérationnelles au plus vite et puissent jouer pleinement leur rôle de soutien à la démocratie. A cet égard, le projet de loi organique relatif aux dispositions communes aux instances constitutionnelles indépendantes a été transmis pour adoption à l'ARP depuis juin 2016.
11. Dans le même cadre, l'adoption de la loi organique portant sur la création du Conseil Supérieur de la Magistrature (mars 2016) et l'élection de ses membres (octobre 2016) permettront de contribuer à la consécration des fondements de l'indépendance du pouvoir judiciaire.
12. La partie tunisienne envisage de transmettre les deux projets de lois relatifs à l'Instance du développement durable et des droits des générations futures et à l'Instance de la communication audiovisuelle à l'ARP au cours du mois de mai 2017. Le projet de loi concernant l'Instance de protection des données personnelles est actuellement en cours d'étude.

13. En matière de droits de l'Homme, le projet de loi relatif à la mise en place de l'Instance des droits de l'Homme a été finalisé et transmis en juin 2016 à l'ARP pour approbation. Par ailleurs, des avancées importantes ont été réalisées dans ce domaine afin d'assurer une conformité avec les standards et engagements internationaux de la Tunisie. Ainsi l'élection de la Tunisie en tant que membre du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies pour la période 2017/2019 illustre l'ancrage de la Tunisie au Concert des nations démocratiques et vient témoigner de l'estime et la considération que porte la communauté internationale au pays. En outre, la Tunisie se réjouit des conclusions du rapport annuel de 2016 sur la liberté dans le monde publié par Freedom House qui considère la Tunisie comme le seul « pays libre» du Monde Arabe.
14. En matière de bonne gouvernance, la Tunisie a approuvé la stratégie nationale de lutte contre la corruption, à l'occasion du congrès national organisé à cet effet le 9 décembre 2016. Cette stratégie vise à mettre en place un dispositif efficace pour endiguer la corruption et faire prévaloir la suprématie de la loi et l'État de Droit.
15. Dans cet objectif, l'ARP a adopté à l'unanimité, en février 2016, une loi sur la dénonciation de la corruption et la protection des lanceurs d'alertes. Ce texte met en place des mécanismes de dénonciation de la corruption et de protection des lanceurs d'alerte. Il incrimine tout acte de représailles à l'encontre des lanceurs d'alerte, notamment dans la fonction publique, et assure à ces derniers une protection contre les mesures disciplinaires de leurs supérieurs. Aussi le projet de loi concernant l'Instance de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption a été transmis, en mars 2016, à l'ARP pour approbation.
16. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, l'ARP a adopté le 21 juillet 2016 une loi relative à la prévention et la lutte contre la traite des personnes, qui répond aux exigences des standards internationaux auxquels la Tunisie a souscrit, notamment le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme) ratifié par la Tunisie en 2003.



17. Afin de renforcer ce nouveau cadre juridique, l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes a été mise en place en février 2017. Cette instance permettra de mieux combattre et prévenir toutes les formes de traite des personnes en Tunisie. Elle assurera une protection physique et une assistance aux victimes dans le but de leur garantir une réhabilitation et une réinsertion socio-économique durable.
18. Par ailleurs, la Tunisie rappelle son attachement aux principes de décentralisation et de démocratie locale conformément à la Constitution de 2014, et ce afin de permettre à tous les citoyens tunisiens de participer à la gouvernance locale et de bénéficier de meilleurs services communaux. Ce processus de décentralisation donnera aux autorités locales plus d'autonomie et un rôle majeur dans le développement de leurs territoires contribuant ainsi à l'essor et au développement socio-économique du pays.
19. Afin de mettre sur les rails ce processus de décentralisation, un ensemble de structures techniques et de programmes spécialisés ont été mis en place à l'instar du Programme de Développement Urbain et de la Gouvernance Locale (PDUGL) qui vise à la mise en œuvre des dispositions liées à la décentralisation énoncées dans la Constitution, à l'adoption des mécanismes de la démocratie participative et au principe de libre administration des collectivités locales.
20. Dans le même sillage, les autorités tunisiennes s'attèlent à mettre en place progressivement le dispositif législatif afférent au processus de décentralisation. A cet égard, un projet de loi relatif au code des collectivités locales a été présenté au Conseil des ministres et ce avant d'être soumis pour approbation à l'ARP. Ce code des collectivités locales instaurera une nouvelle organisation institutionnelle et administrative en consacrant le principe de la libre administration annoncé dans la Constitution.
21. Dans ce cadre, l'ARP a adopté, le 31 janvier 2017, la loi relative aux élections et aux référendums qui permettra d'ouvrir la voie à la tenue des premières élections locales post-révolution le 17 décembre 2017. Le Gouvernement s'engage, en étroite concertation avec l'ISIE, à garantir toutes les conditions requises pour la réussite de cette échéance électorale d'importance majeure.

22. **Sur le plan socio-économique**, la Tunisie fait face à d'importants défis susceptibles d'entraver le succès de sa transition démocratique et politique dans son ensemble. En dépit de certains progrès enregistrés, la situation économique demeure fragile avec des déficits publics récurrents, une croissance économique faible, des taux de chômage assez élevés notamment chez les jeunes qualifiés et des disparités régionales drastiques.
23. Les principaux indicateurs relatifs à l'année 2016 font état de la persistance d'une situation socio-économique difficile dans son ensemble. A ce titre, le déficit budgétaire et le déficit commercial se sont creusés en 2016 pour atteindre un taux de 5,6% du PIB pour le premier et pour dépasser les 12,6 Milliards de Dinars (13,8% du PIB) pour le second. Pour sa part, le taux de chômage a connu une légère hausse en atteignant un taux de 15,6% au niveau national et de l'ordre de 31% pour les jeunes diplômés du Supérieur.
24. Pour lutter contre le chômage des diplômés, la partie tunisienne a mis en place le nouveau programme intitulé "Pacte de la Dignité" qui est entré en vigueur en avril dernier. Ce nouveau programme ambitionne de créer des emplois pour 25 mille diplômés chômeurs dont 3% seront réservés aux personnes à besoins spécifiques et ce tout en respectant la parité hommes/femmes.
25. La Tunisie note avec satisfaction l'amélioration légère en 2016 de certains indicateurs à l'instar du taux de croissance qui devrait se maintenir sur une trajectoire légèrement ascendante avec un taux annuel de 1,3% ou encore du taux d'inflation qui a connu son plus bas niveau depuis 2012, soit 3,7% contre 4,9% en 2015.
26. S'agissant des années à venir, les prévisions tablent sur une tendance haussière graduelle de la croissance économique avec des taux modestes estimés à 2,3% et 2,8% pour 2017 et 2018. Cette performance semble néanmoins être insuffisante pour permettre à la Tunisie de répondre efficacement aux graves difficultés qu'elle rencontre et d'apporter des réponses urgentes à des revendications sociales pressantes et légitimes.
27. A ce titre, la Tunisie est engagée à fournir plus d'efforts pour réussir sa transition socio-économique en bâtissant un nouveau modèle de croissance durable et inclusif dans une société ouverte et moderne et ce dans la mesure où la consolidation des acquis de Démocratie et de Droits de l'Homme nécessitent une prospérité économique et une stabilité sociale.

28. Suite à des concertations avec les partis signataires de l'Accord de Carthage, le Gouvernement a identifié quatre réformes prioritaires pour l'année 2017 afin de changer stimuler la croissance et le développement à savoir : les réformes relatives aux caisses de sécurité sociale, à la fonction publique, au financement de l'économie ainsi qu'à la restructuration des entreprises publiques.
29. Par ailleurs, la Tunisie a franchi des avancées importantes dans la révision de son cadre économique institutionnel et réglementaire et ce dans le but de promouvoir une amélioration durable du climat des investissements et des affaires et afin de permettre au secteur privé tunisien et aux entreprises étrangères de développer leur activité et de générer des emplois.
30. C'est dans ce cadre que le Gouvernement a élaboré, avec une approche participative, le Plan de développement quinquennal 2016-2020, qui vient d'être adopté par l'ARP le 12 avril 2017. Ce nouveau plan, conçu pour atteindre un rythme de croissance annuel supérieur à 4% à partir de 2020, prévoit la mise en œuvre de "politiques économiques fiables" qui permettront de "restructurer l'économie nationale et la convertir en tissu économique diversifié et à forte employabilité".
31. Le Plan de développement quinquennal 2016-2020, véritable projet de société incluant toutes les composantes de la Nation, s'articule autour de 5 axes prioritaires, à savoir:
- Bonne gouvernance, réforme de l'administration et lutte contre la corruption;
  - Transition d'une économie à faible coût à un hub économique;
  - Développement humain et inclusion sociale;
  - Concrétisation des ambitions des régions;
  - L'Économie verte, pilier du développement durable.
32. Le succès de la Conférence internationale « Tunisia 2020 », organisée les 29 et 30 novembre 2016 à Tunis, a permis de repositionner la Tunisie en tant que site privilégié sur la carte de l'investissement international. Les autorités tunisiennes accordent une grande importance à la mise en œuvre des engagements annoncés lors de cette Conférence et œuvreront à capitaliser sur la dynamique positive enclenchée par cet événement afin d'attirer davantage d'investissement en Tunisie. La Tunisie remercie l'Union européenne, Institutions et États membres, pour sa contribution à la réussite de cette conférence.

33. Dans ce sens, l'ARP a adopté, le 17 septembre 2016, la nouvelle loi sur l'investissement (Code des investissements). Ce Code, entré en vigueur le 1er avril 2017 en parallèle avec la publication de ses décrets d'application, vise à promouvoir l'investissement privé et à encourager la création et le développement des entreprises, à travers l'amélioration de la valeur ajoutée et l'impulsion de la compétitivité, de la capacité d'exportation et de la valeur technologique de l'économie nationale.
34. Ce nouveau cadre juridique prévoit notamment l'allègement des procédures, l'accélération du traitement des affaires, la création de nouvelles opportunités, l'introduction d'incitations fiscales, la simplification de la législation et la mise en place de plus de garanties pour les investisseurs nationaux et étrangers.
35. Outre le Code d'Investissement, une batterie de textes juridiques a été entérinée pour appuyer la relance de la croissance et soutenir la gouvernance économique particulièrement la loi sur le Partenariat Public Privé, la loi bancaire, la loi sur la réforme de la Banque centrale et la loi sur les marchés publics. D'autres textes sont en cours de finalisation tels que la loi sur l'urgence économique, la loi sur la Cour des comptes et celle sur la réforme de l'administration.
36. **Sur le plan sécuritaire**, la Tunisie demeure entièrement déterminée à poursuivre le combat pour éradiquer la menace terroriste dans sa totalité, et ce dans le respect du droit et des valeurs universelles de Droits de l'Homme. Une amélioration de la situation sécuritaire et des importants progrès ont été réalisés dans le domaine de la lutte contre le terrorisme en 2016. Ces améliorations notables, fruit d'un travail vigilant et coordonné des forces de sécurité et de l'armée tunisienne, ont néanmoins eu un coût considérable sur le budget de l'État (10% du PIB étant consacré à la défense et la sécurité) et ce, au détriment d'autres programmes de développement socio-économique.
37. La Tunisie réaffirme que la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme ne peut réussir que si celle-ci s'inscrit dans le cadre d'une approche générale et cohérente qui allie au-delà de l'aspect sécuritaire, les dimensions socio-économiques, culturelles et préventives. Cette lutte doit s'appuyer sur un effort global et un engagement commun entre les différents pays et partenaires de la région.

38. Dans le cadre de l'engagement du gouvernement à éradiquer le terrorisme, une stratégie nationale en matière de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme a été adoptée le 07 novembre 2016. Cette nouvelle stratégie, élaborée dans le cadre d'une approche participative et en étroite collaboration avec l'ONU, s'articule autour de quatre axes, à savoir: la prévention, la protection, les poursuites (judiciaires) et la riposte. En concrétisation de cette politique, l'ARP a adopté en janvier 2017 deux décrets gouvernementaux portant création d'un centre national de renseignement et d'un conseil national de sécurité.
39. Le centre national de renseignement a pour mission de coordonner entre les divers organes de renseignement nationaux. Il est chargé à cet effet de:
- la collecte des analyses et rapports auprès des divers organes de renseignement nationaux et la facilitation d'échange des informations entre ces structures;
  - la réalisation des analyses occasionnelles et périodiques et des évaluations des risques et menaces ainsi que l'élaboration des notes de renseignement qui sont remises au chef du gouvernement et au président du conseil de sécurité nationale;
  - l'élaboration des options stratégiques et des priorités en matière de renseignement et les soumettre au conseil de sécurité nationale;
  - l'élaboration du plan national de renseignement et le suivi de son exécution;
  - l'élaboration des perceptions relatives au développement du système de renseignement national;
  - la coordination des programmes de coopération internationale en matière de renseignement;
  - la détermination des besoins des organes de renseignement en moyens humains et techniques;
  - la détermination des mécanismes de coordination avec les organes administratifs chargés du suivi des infractions liées aux systèmes d'information et de communication;
  - la détermination du plan technique de communication relatif au domaine du renseignement.

40. Le conseil de sécurité nationale veille quant à lui à la sauvegarde des intérêts vitaux de l'État dans le cadre d'une vision stratégique ayant pour but la préservation de la souveraineté de l'État, de son indépendance et la garantie de l'intégrité de son territoire, la sécurité de son peuple et la protection de ses ressources naturelles.
41. Au niveau régional, la Tunisie est préoccupée par la persistance de la menace terroriste dans l'ensemble du bassin méditerranéen et notamment par l'instabilité chronique qui règne en Libye voisine et qui constitue une véritable menace pour l'ensemble de la région. La Tunisie est indéniablement le pays le plus impacté par le chaos persistant en Libye et ce non seulement sur le plan économique, mais surtout sur le plan sécuritaire. La Libye constitue une menace de plus en plus accrue pour notre pays qu'il faudra résoudre d'une manière urgente.

## **II. Les relations tuniso-européennes: vers un nouveau cadre de coopération, fondé sur des valeurs démocratiques communes, et à même de refléter le caractère singulier de l'expérience démocratique tunisienne**

42. La Tunisie, qui qualifie ses relations de coopération avec l'Union européenne de partenariat stratégique, rappelle que ces relations sont au cœur des priorités de la politique étrangère tunisienne. Considérant les liens historiques, géographiques, culturels et humains qui unissent les deux parties, la Tunisie rappelle qu'elle a fait le choix délibéré, stratégique et irréversible de se tourner vers l'UE pour soutenir et consolider sa transition démocratique dans son ensemble.
43. Le premier sommet Tunisie – UE, tenu à Bruxelles le 1er décembre 2016, a permis de créer un nouvel élan dans la coopération tuniso-européenne et témoigne de la solidité et de la profondeur des liens qui unissent les deux parties.

44. La Tunisie apprécie à sa juste valeur l'appui de l'UE, ses États membres et ses institutions pour le soutien mobilisé depuis 2011 en faveur de notre pays et qui a permis, avec l'adoption du Partenariat Privilégié en novembre 2012, de diversifier et d'approfondir la coopération dans les différents domaines et d'offrir de nouvelles perspectives pour le raffermissement des relations tuniso-européenne. A ce titre, la Tunisie remercie la partie européenne pour les efforts louables et sincères déployés en vue de la publication de la Communication Conjointe du 29/09/2016 ("Renforcer le soutien de l'UE à la Tunisie") qui confirme le statut privilégié de notre pays auprès des instances européennes.
45. Par ailleurs, la Tunisie note avec satisfaction la tenue régulière des réunions des différents sous-comités sectoriels prévus par l'Accord d'Association. Depuis la tenue du précédent Conseil d'Association, les deux parties ont organisé sept sous-comités à savoir : "Affaires sociales et migration" le 11 octobre 2016 à Tunis, "Dialogue économique" le 10 novembre 2016 à Tunis, "Industrie, commerce et service" le 16 décembre 2016 à Bruxelles, "Marché Intérieur" le 15 décembre 2016 à Bruxelles, "Droits de l'Homme, État de droit et Démocratie" le 18 janvier 2017 à Bruxelles, "Justice et sécurité" le 20 janvier 2017 à Bruxelles et "Coopération douanières et fiscales" le 02 février 2017 à Tunis.
46. La partie tunisienne réaffirme son engagement en faveur de l'approche participative adoptée dans la conduite des travaux des sous-comités et consistant à associer la Société civile dans le dialogue institutionnel entre la Tunisie et l'UE. Les sessions des sous-comités sont désormais précédées d'une consultation entre des représentants de la Société civile, des autorités tunisiennes et des institutions de l'UE. De même, la Société civile est désormais tenue informée des principales recommandations issues des travaux des réunions périodiques d'évaluation et de suivi de la coopération tuniso-européenne.

## Nouveau cadre de coopération relatif à l'après 2017:

47. La partie tunisienne se félicite de la qualité des échanges qui ont eu lieu à l'occasion de la réunion du Comité d'Association Tunisie-UE qui s'est tenue les 20 et 21 avril dernier à Tunis. Ce comité a été l'occasion pour assurer le suivi des principaux dossiers de coopération et pour examiner les perspectives futures du Partenariat. Dans ce cadre, une réunion de concertation entre les deux parties sera programmée pour discuter du prochain cadre général de coopération Tunisie – UE qui sera mis en place au terme du plan d'action actuel (2013-2017).
48. A ce titre, la Tunisie réitère sa volonté d'aller significativement de l'avant dans ses relations avec l'Union Européenne et d'être son plus proche partenaire parmi le voisinage sud de la Méditerranée. Partageant désormais les mêmes idéaux de démocratie et de liberté, la Tunisie désire passer à une étape supérieure dans sa coopération avec l'UE afin de renforcer son intégration socio-économique dans l'espace européen.
49. Dans le cadre de sa transition économique, la Tunisie attend de l'UE un soutien fort, approprié et exceptionnel qui soit à la hauteur des défis socio-économiques auxquels elle est confrontée. Un appui européen conséquent à la Tunisie constitue une nécessité stratégique dans la mesure où les effets de la réussite de notre pays dépasseront largement le cadre national et auront indéniablement un impact positif sur la sécurité, la stabilité et le développement de toute la région.
50. A cet égard, les relations futures tuniso-européennes devront prévoir un nouveau cadre de coopération beaucoup plus ambitieux à même de refléter trois éléments essentiels:
- le caractère singulier et inédit de l'expérience démocratique tunisienne dans la région (principe de différenciation);
  - l'aspiration de la nouvelle Tunisie démocratique de se rapprocher le plus étroitement possible de son Partenaire Stratégique;
  - les priorités tunisiennes telles que définies dans le plan de développement quinquennal 2016-2020.



51. Au-delà de ce nouveau cadre de coopération, la Tunisie estime qu'il est également temps d'engager, avec la partie européenne, une réflexion commune plus vaste et plus profonde afin de définir de concert un nouvel horizon politique pour les relations tuniso-européennes.

### **Coopération avec le Parlement Européen:**

52. La Tunisie se félicite de la dynamique positive imprégnée aux relations de coopération avec le Parlement Européen et demeure déterminée à les approfondir davantage. La visite de S.E. M. le Président de la République au Parlement Européen, le 1er décembre dernier ainsi que l'organisation de la semaine parlementaire tunisienne, du 02 au 04 mai 2017, ont constitué des étapes majeures qui ont permis d'accentuer la visibilité de la Tunisie au Parlement européen.
53. La Tunisie se réjouit de la structuration de la coopération parlementaire avec la mise en place de la Commission parlementaire mixte Tunisie-PE laquelle s'est réunie à deux reprises en 2016 (février et septembre). Cette commission représente un cadre adéquat pour l'institutionnalisation du dialogue politique entre les deux parties et la consolidation des consultations sur les questions d'intérêt commun de manière à contribuer au renforcement du Partenariat tuniso-européen.

### **Appui financier à la Tunisie**

54. La partie tunisienne remercie l'UE pour l'accompagnement financier qu'elle a accordé à la transition politique et économique en Tunisie depuis 2011 à travers la mobilisation de divers instruments tels que l'instrument européen de voisinage, les programmes thématiques, l'aide humanitaire, la facilité d'investissement pour le voisinage (FIV) et l'AMF. Elle relève particulièrement l'accroissement de l'allocation financière annuelle de 213,5 millions d'euros en 2016 à 300 millions d'euros en 2017. Elle se félicite que ce dernier montant sera maintenu dans le cadre de la nouvelle programmation financière pluriannuelle 2017-2020.

55. La Tunisie estime que le nouveau cadre unique d'appui (CAU 2017-2020), en cours de finalisation, devrait tenir compte des priorités du plan de développement quinquennal 2016 - 2020 et les réformes engagées par le Gouvernement tunisien pour la période à venir. Elle demeure convaincue de la nécessité de la mise en place de nouveaux instruments d'appui plus flexibles et rapidement mobilisables en faveur des partenaires les plus engagés dans la coopération avec l'UE.
56. Tout en saluant le recours de l'UE au blending (mixage financier entre dons et prêts) qui a permis de dégager des fonds supplémentaires pour le financement de l'économie nationale, la Tunisie insiste sur l'importance de maintenir un niveau élevé d'engagement financier de l'UE sous la forme d'appui budgétaire en vue de consolider le processus de réformes et de renforcer la résilience de l'économie tunisienne.
57. La Tunisie accueille favorablement la décision de l'UE d'octroyer une deuxième Assistance Macro-Financière (AMF) d'un montant de 500 millions d'euros. Cette nouvelle opération permettra à la Tunisie de répondre partiellement à ses besoins pressants en financements extérieurs dans le dessein de redresser l'économie nationale. Les autorités tunisiennes œuvreront de concert avec les services de la Commission européenne pour accélérer l'exécution de cette deuxième AMF.
58. La Tunisie souligne l'apport significatif des institutions financières européennes à leur tête la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour financer les secteurs clés de l'économie tunisienne. Elle retient particulièrement la contribution active de la BEI à la Conférence « Tunisia 2020 » et ses engagements consentis à cette occasion. Elle invite la Banque à continuer, au titre de son nouveau mandat de prêt extérieur (2014-2020) à contribuer activement au financement des projets structurants et créateurs d'emploi.

## Relations commerciales

### *Accord de Libre Échange Complet et Approfondi (ALECA)*

59. La Tunisie est déterminée à renforcer son processus d'intégration économique avec l'Union Européenne. A ce titre, elle considère l'ALECA comme un instrument d'intégration renforcée de son économie dans l'espace économique européen, sur la base d'un rapprochement de la législation tunisienne avec l'acquis communautaire. Il ne constitue donc pas, du point de vue tunisien, un simple moyen de libéraliser davantage les échanges, mais également comme un accélérateur des réformes engagées par notre pays.
60. La Tunisie souligne l'état d'avancement des négociations sur l'ALECA entre les deux parties à la faveur de la tenue d'un premier round de négociations du 18 au 21 avril 2016 à Tunis et d'une réunion technique entre experts du 06 au 10 février 2017 à Bruxelles.
61. Vu la portée et les enjeux de cet accord d'intégration économique, la partie tunisienne réitère l'impératif d'adopter une approche progressive et asymétrique en faveur de la Tunisie, aussi bien au cours du processus de négociations de l'accord que pour sa mise en œuvre. Elle met l'accent sur la nécessité de prévoir des programmes de mise à niveau adéquats ainsi qu'un accompagnement financier et technique conséquent tenant compte des contraintes de l'économie tunisienne et de la différence du niveau de développement entre les deux parties. La Tunisie souligne également la nécessité de prévoir dans le cadre de l'ALECA des modalités garantissant la mobilité des prestataires de services tunisiens.

## *Échanges commerciaux*

62. La Tunisie est déterminée à renforcer ses relations économiques et commerciales avec l'Union Européenne qui constitue son premier partenaire avec 73.6 % du total des exportations tunisiennes et 53 % du total de ses importations en 2016. Toutefois malgré l'évolution continue des échanges commerciaux entre les deux parties, la balance commerciale bilatérale demeure caractérisée par un déficit chronique au détriment de la Tunisie et les exportations tunisiennes restent concentrées sur un nombre limité de marchés traditionnels. A cet effet la partie tunisienne a insisté lors des deux sous-comités « Commerce, Industrie et Services » et « Marché Intérieur » tenus les 15 et 16 décembre 2016 à Bruxelles, sur l'importance de l'appui européen pour développer les exportations tunisiennes et réduire le déficit commercial global qui ne cesse de s'aggraver.
63. A ce titre et au vue de la situation économique critique que traverse actuellement le pays, la partie tunisienne réitère ses demandes relatives à:
- la réintégration de la Tunisie dans la liste des pays bénéficiaires du système généralisé de préférences SGP ou l'octroi de mesures à effet équivalents pour certains produits agricoles;
  - l'assouplissement des règles d'origine spécifiques au secteur du textile-habillement.
64. Par ailleurs, la Tunisie sollicite de l'UE des mesures de soutien exceptionnelles visant à réduire le déficit commercial actuellement présent dans les échanges entre la Tunisie et certains États membres de l'UE. Ces mesures (assistance technique, programme d'appui, mesures commerciales autonomes...) permettraient d'accroître les exportations tunisiennes et leur garantir un meilleur accès au marché européen (mise en place d'une stratégie nationale d'exportation, diversification des partenaires européens, concessions commerciales temporaires...).

### **Partenariat pour la croissance et le développement:**

65. Se référant à la Communication conjointe de l'UE sur le réexamen de la Politique de Voisinage du 18 novembre 2015 et aux mesures annoncées dans la Communication conjointe de la Commission européenne et de la Haute Représentante de l'UE pour les Affaires Étrangères et de la Politique de Sécurité du 29 septembre 2016 intitulée « Renforcer le soutien de l'UE à la Tunisie », la partie tunisienne soutient fortement l'initiative portant sur un Partenariat pour la croissance entre la Tunisie et l'UE. À ce propos, elle suggère de retenir deux axes qui correspondent aux priorités socio-économiques du pays à savoir : le développement des exportations tunisiennes vers l'UE et la promotion des investissements européens en Tunisie.
66. Ce partenariat, qui aura pour objectif final de relancer la croissance, contribuera à soutenir la Tunisie pour relever les grands défis de sa transition économique et de garantir le succès du processus de transition dans sa globalité. Ce nouveau Partenariat constituera un levier de développement de l'activité économique qui viendra étoffer la palette des programmes de coopération économiques existants entre la Tunisie et l'UE. Cette initiative gagnera à être soutenue par des outils appropriés d'accompagnement financier européen.

### **Partenariat pour la Jeunesse:**

67. Convaincue de la place prioritaire que doit occuper la jeunesse dans la coopération tuniso-européenne, la Tunisie se félicite du lancement d'un Partenariat pour la Jeunesse entre les deux parties à l'occasion de la tenue du 1er Sommet Tunisie - UE. Ce partenariat dénote d'une vision commune que les deux parties ont voulu partager pour l'avenir des jeunes de la Tunisie et de l'Europe.
68. A ce titre, la Tunisie a élaboré une vision stratégique multidimensionnelle sur la jeunesse qui pourrait constituer un document de référence dans la définition de différentes actions de coopération qui seront retenues dans le cadre de ce partenariat.

## Coopération sécuritaire, militaire et en matière de lutte contre le terrorisme

69. La Tunisie se félicite de l'amélioration depuis 2011 de la coopération tuniso-européenne dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme. Cette dynamique positive s'est traduite par le lancement, le 21 septembre 2015, du premier Dialogue Politique de Haut Niveau sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme et par la signature, le 04 novembre 2015, de la Convention relative au financement du Programme d'appui à la réforme et à la modernisation du secteur de la sécurité en Tunisie.
70. Dans ce contexte, la Tunisie salue la tenue de la deuxième session du Dialogue politique de Haut niveau sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme qui a eu lieu à Bruxelles le 19 janvier 2016. Cette réunion de haut niveau a permis de procéder à un échange approfondi sur un nombre de questions ayant trait notamment à l'évaluation de la menace terroriste et de discuter des modalités et des actions susceptibles de renforcer la coopération sécuritaire entre les deux parties notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie tunisienne de lutte contre le terrorisme et la radicalisation, adoptée le 07 novembre 2016. La Tunisie a mis en place un comité national de suivi qui aura pour mission d'assurer un suivi régulier des actions convenues entre la Tunisie et l'UE dans ce domaine.
71. En matière de défense, la Tunisie se félicite de la visite du Secrétaire général adjoint pour la Politique de Sécurité et de Défense Commune au SEAE, à Tunis en février 2017 et du projet de visite à Bruxelles du Chef d'État-major de l'armée de terre tunisienne. Ces deux visites visent notamment à explorer les opportunités de coopération future en matière de défense et de sécurité entre l'UE et le Ministère de la Défense.
72. Dans ce cadre, la partie tunisienne souhaite bénéficier d'un soutien européen sur le plan militaire, en matière de formation, d'équipements militaires, d'appui à la sécurisation des frontières, de défense cybernétique, de modernisation et de renforcement de l'administration militaire et ce afin de répondre efficacement aux défis engendrés par l'insécurité aux frontières tuniso-libyennes.

## Migration et Mobilité

73. La partie tunisienne estime que la gestion de la migration ne peut en aucun cas se limiter à l'aspect sécuritaire, elle devra être appréhendée à travers une gestion globale, concertée et inclusive et ce dans une logique de partenariat. Un Partenariat qui s'attaquera aux causes profondes de ce phénomène et qui octroiera un intérêt particulier au développement des régions à fort potentiel migratoire, à la formation des jeunes et à la facilitation du mouvement des personnes par la levée des obstacles aux échanges humains y compris par l'assouplissement des procédures d'octroi de visas et la reconnaissance des diplômes et des qualifications.
74. Dans ce cadre, la Tunisie se penche actuellement sur la finalisation d'une stratégie nationale en matière de migration qui permettra de piloter et de coordonner les choix nationaux en la matière. Cette stratégie se base sur 5 objectifs:
- Renforcer la gouvernance en matière de gestion de la migration
  - Garantir les droits et intérêts des migrants tunisiens et renforcer les liens entre eux et la Tunisie
  - Renforcer la contribution de la migration au développement socioéconomique aux niveaux local, régional et national
  - Promouvoir la migration régulière des tunisiens et prévenir la migration irrégulière
  - Protéger les droits des migrants étrangers et des demandeurs d'asile.
75. Par ailleurs, la Tunisie se félicite du lancement, le 12 octobre dernier à Tunis, des négociations officielles avec l'UE pour la conclusion concomitante de deux accords sur la réadmission et la facilitation des visas. Ce Partenariat pour la mobilité est considéré par la partie tunisienne comme un vecteur de rapprochement des peuples et de renforcement des échanges humains entre les deux rives de la Méditerranée.
76. La partie tunisienne, qui est engagée à concrétiser ce partenariat, souligne la nécessité que les deux accords susmentionnés ne doivent pas, in fine, compromettre les droits acquis dans les accords bilatéraux signés avec la France, l'Italie, l'Allemagne et la Suisse. La Tunisie réitère également dans le cadre de ce Partenariat son refus quant à la réadmission des ressortissants de pays tiers et des apatrides.

77. La Tunisie, qui a participé activement au Processus de La Valette sur la migration, note avec satisfaction la création d'un Fonds fiduciaire d'urgence d'un budget initial de 1.8 milliards d'euros pour soutenir des programmes visant à promouvoir le rôle de la migration dans le développement et pour s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière. Dans ce cadre, la Tunisie se réjouit de la décision du Comité opérationnel du Fonds de la Valette, le 16 décembre dernier, d'octroyer à notre pays un montant de 11,5 millions d'euros pour la mise en œuvre d'un projet qui sera dédié aux quatre axes d'intervention suivants:
- le renforcement des capacités des institutions tunisiennes concernées pour la finalisation, l'opérationnalisation et le monitoring de la Stratégie Nationale Migratoire,
  - la mobilisation de la capacité humaine et financière de la diaspora tunisienne à travers la facilitation de l'investissement et l'exécution de projets,
  - la réinsertion socio-économique des migrants tunisiens de retour,
  - la formulation de mécanismes efficaces pour aborder la problématique de l'intégration économique et sociale dans les régions affectées par la migration.

**Justice:**

78. La Tunisie se félicite de la coopération tuniso-européenne en matière de justice et notamment des résultats des Programmes d'appui à la Réforme de la justice (PARJ I et II) qui vise à soutenir la mise en œuvre effective des principes constitutionnels et des priorités nationales relatives à l'indépendance et l'efficacité de la justice, au procès équitable et au traitement des détenus.
79. Dans la continuité du plan d'action 2014 – 2017 et des programmes PARJ I et II, la partie tunisienne souhaite engager avec l'UE une réflexion sur la possibilité d'approfondir cette coopération et de mettre en place un nouveau programme d'appui à la Réforme de la justice (PARJ III) en vue de mener à bien les actions de réforme du Ministère de la Justice dans les domaines les plus prioritaires, à savoir notamment le projet du système d'information intégré qui est actuellement en cours de conception.



## **Transport aérien : Accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens**

80. La Tunisie se félicite des avancées enregistrées dans la finalisation d'un accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre la Tunisie et les États membres de l'UE. La Tunisie perçoit l'Accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens comme une opportunité permettant à la fois de favoriser la libéralisation des services aériens dans les deux sens mais également un plus grand ancrage de l'économie tunisienne dans le marché européen conformément au partenariat privilégié scellé entre les deux parties. Il devrait également promouvoir la Tunisie en tant que destination touristique de choix.
81. La Tunisie appelle, à ce titre, la partie européenne à poursuivre son appui et à mobiliser une assistance technique pour permettre une mise en œuvre progressive dudit accord notamment pour son volet se rapportant au rapprochement réglementaire, et ce, compte tenu de la complexité et la lourdeur de ce processus et des défis socio-économiques et financiers auxquels la Tunisie est confrontée.

## **Coopération en matière d'industrie**

82. La Tunisie exprime sa satisfaction quant aux résultats réalisés par le Programme d'Appui à la Compétitivité des Entreprises et la Facilitation de l'Accès aux Marchés (PCAM) qui a été clôturé en 2016. Elle propose à la partie européenne de mettre en place un nouveau mécanisme d'appui à l'industrie et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises et notamment les PME.

83. La Tunisie se félicite des actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des principes du Small Business Act– SBA - dédiés à l'amélioration du climat des affaires et au soutien des PME tunisiennes. A ce titre, la partie tunisienne manifeste son souhait d'intensifier cette coopération sur les sujets déjà abordés et de l'étendre aux domaines suivants:
- Clusters et chaînes des valeurs;
  - Innovation et transfert de technologie;
  - Développement du concept de la seconde chance pour les entrepreneurs;
  - Économie sociale et solidaire et innovation sociale;
  - Entrepreneuriat vert et entrepreneuriat social;
  - Industrie verte;
  - Développement inclusif et gouvernance territoriale;
  - Accompagnement post création.
84. La partie tunisienne ambitionne de conclure dès que possible avec l'UE un accord en matière d'évaluation de la conformité (ACAA) dans les secteurs prioritaires. Dans ce cadre, elle souligne la nécessité de fournir une assistance plus pointue afin de pouvoir atteindre les objectifs escomptés.
85. La Tunisie sollicite un appui conséquent de la part de l'Union européenne notamment au niveau de l'accès au financement des PME opérant dans le secteur du textile et de la facilitation du transfert de la technologie et du savoir-faire.

#### **Coopération en matière de recherche scientifique: "H2020"**

86. La partie tunisienne se félicite de la signature, le 1er décembre 2015 à Bruxelles, de l'Accord d'association de la Tunisie au programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation H2020. La Tunisie exprime sa reconnaissance à la Commission Européenne et aux pays membres qui ont appuyé son association à ce Programme.

87. La partie tunisienne met en exergue les avancées de la mise en œuvre effective de l'association de la Tunisie au programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation H2020 entrée en vigueur le 1 janvier 2016. Elle salue particulièrement les actions conjointes menées lors de la phase de lancement de l'association visant à faire connaître le programme auprès de la communauté scientifique tunisienne.
88. La mise en place de l'Unité de gestion du programme –UGP H2020- au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a participé à mieux structurer et optimiser la participation tunisienne aux actions prévues par ce programme. La "Peer review" du système national de recherche et d'innovation de la Tunisie (policy support facility) et le financement accordé à "Tunisie Télécom" dans le cadre de l'instrument "InnovFin – Financement européen de l'innovation" figurent parmi les actions phares de cette association.
89. La partie tunisienne se félicite des résultats probants de la visite du Commissaire européen chargé de la Recherche, la Science et l'Innovation, M. Carlos MOEADS à Tunis les 30 et 31 mars 2017 notamment la signature du Programme d'appui à l'éducation, la mobilité, la recherche et l'innovation - EMORI - de 60 millions d'euros.

#### **Projet "Elmed" d'interconnexion électrique entre la Tunisie et l'Italie**

90. La Tunisie souligne toute l'importance qu'elle accorde à la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la Tunisie et le Sud de l'Italie "ELMED". Ce projet stratégique tend à renforcer la coopération énergétique euro-méditerranéenne et à intégrer la Tunisie au marché européen de l'électricité.
91. La Tunisie rappelle que les promoteurs du projet italiens et tunisiens ont introduit une demande d'inscription d'ELMED sur la liste des projets d'intérêt commun (PCI) en vue de bénéficier des financements du mécanisme européen "Connecting Europe Facility". Elle compte sur l'appui de l'UE pour la concrétisation de ce projet porteur.

## **Coopération en matière sociale**

92. La partie tunisienne se félicite de la coopération avec l'UE en matière sociale dans le cadre du programme P3AT pour la période (2016-2018) qui vise à appuyer "le développement du Travail Décent à travers le renforcement des capacités institutionnelles de la Direction de l'Inspection Médicale et de la Sécurité au Travail".
93. S'agissant de la sécurité sociale, la Tunisie souhaite renforcer davantage la coopération avec l'UE dans ce domaine afin de promouvoir et favoriser le développement de systèmes de protection sociale dans un souci de cohérence avec les priorités nationales et ce, en prévision notamment de la révision globale des régimes de sécurité sociale conformément aux dispositions du Contrat Social et la mise en place d'un socle national de protection sociale (SPS).
94. Considérant la question de coordination des régimes sociaux entre les deux parties comme urgente et prioritaire, la partie tunisienne suggère de poursuivre rapidement le dialogue entre les experts afin d'insérer la question de coordination des régimes de sécurité sociale au niveau de l'Accord d'Association conformément à l'article 67 dudit Accord et ce dans le but de combler le vide juridique existant sur ce point.

## **Culture :**

95. La partie tunisienne se félicite de la finalisation des négociations concernant l'adhésion de la Tunisie au programme-cadre européen pour les secteurs culturels et créatifs "Europe Créative". Cette adhésion, qui permettra à la Tunisie une pleine participation au sous-programme "Culture" et au volet trans-sectoriel (hormis le fonds de garantie) ainsi qu'une participation partielle au sous-programme Média, offre une opportunité supplémentaire pour promouvoir davantage le dialogue entre les deux sociétés.

96. En outre, la participation de la Tunisie à ce programme favorisera une meilleure compréhension entre les peuples des deux parties à travers une plus grande présence des artistes et produits culturels tunisiens en Europe et le renforcement de la compétitivité des secteurs tunisiens de la culture, de la création et de l'audiovisuel en tant que vecteurs de l'économie créative.

### **Femme, Famille et Enfance:**

97. La Tunisie exprime ses remerciements à la partie européenne pour le financement du programme "Promotion de l'égalité homme-femme en Tunisie". Ce programme, consacré à la réduction des inégalités homme-femme aux niveaux national, régional et local, a pour objectif de réduire les discriminations liées au genre dans le milieu professionnel et à accompagner les jeunes femmes tunisiennes dans leur recherche d'emploi et favoriser leur insertion professionnelle. La partie tunisienne sollicite le soutien de l'UE pour la mise en œuvre des politiques nationales relatives à la protection de l'enfance et de la femme.

### **III. Questions régionales:**

98. La Tunisie est appelée à consolider ses acquis démocratiques et sécuritaires, tout en faisant face à des défis socio-économiques majeurs et ce dans un environnement régional instable, marqué notamment par la recrudescence des zones de conflit, de guerre et de bouleversement sociaux.

#### **Libye**

99. L'instabilité chronique en Libye constitue pour la Tunisie une réelle source de préoccupation compte tenu des répercussions graves sur sa sécurité et la stabilité de ses frontières. La Tunisie est aujourd'hui indéniablement le pays le plus impacté par cette instabilité.

100. La Tunisie, qui prône le respect de l'unité de la Libye, de son intégrité territoriale ainsi que de sa souveraineté, est opposée à toutes interventions militaires extérieures pour la résolution de la crise libyenne.

101. Dans ce cadre, S.E. M. Le Président de la République a lancé une nouvelle initiative en faveur d'une solution politique et pacifique à la crise libyenne et ce à travers la reprise du dialogue ainsi que la réconciliation nationale entre toutes les parties libyennes. A ce titre, la Tunisie invite toutes les parties libyennes à se réunir autour de la table du dialogue en vue d'accélérer le processus politique consensuel et d'œuvrer à assurer une transition pacifique du pouvoir conformément à l'Accord politique conclu à Skhirat.
102. Cette initiative est devenue trilatérale depuis le 20/02/2017 suite à l'adoption de la "Déclaration de Tunis" par les Ministres des Affaires Étrangères algériens et égyptiens. Elle bénéficie également d'un large consensus régional et international.

### **Union pour la Méditerranée (UpM) - Dialogue (5+5)**

103. S'agissant de l'Union pour la Méditerranée, la Tunisie se réjouit de l'adoption, au terme de la 2ème édition du Forum Régional, de la Feuille de route de l'UpM, dont la démarche et les propositions reflètent l'intérêt accru de ses membres pour sa consolidation. La Tunisie marque son attachement à conforter le rôle fédérateur de l'UpM en tant que plateforme au service du dialogue politique et d'acteur de l'intégration économique régionale. Les défis communs auxquels la Méditerranée est confrontée doivent rapprocher davantage ses peuples afin d'identifier des solutions collectives et solidaires qui prédisposent à davantage de complémentarité.
104. Les deux parties conviennent d'œuvrer en commun en vue d'accroître les capacités de l'UpM, notamment en le dotant d'un mécanisme financier adéquat compte tenu des secteurs prioritaires de développement de part et d'autre de la Méditerranée, à l'instar de l'économie verte et le développement durable, la transition énergétique, l'économie bleue, la transition numérique, l'accroissement de l'employabilité des jeunes, l'autonomisation de la femme, et le développement local et la démocratie participative.